



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2019-071

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2019

Sommaire

Académie de Rennes - Rectorat /

R53-2019-10-01-001 - arrêté de subdélégation (4 pages) Page 4

Agence Régionale de Santé Bretagne /

R53-2019-09-26-007 - A MODIFICATIF COMPO CISAAP ARS 2019 (3 pages) Page 9

R53-2019-09-27-003 - Arrêté Conseil Technique PAIMPOL 2019-2020 fixant la composition du conseil technique de l'Institut de Formation des Aides-soignants. (2 pages) Page 13

R53-2019-09-30-004 - Arrêté CT BREST CHRU fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants du CHRU de Brest (2019-2020) (2 pages) Page 16

R53-2019-09-26-001 - Arrêté CT BREST CRF 2019-2020 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de formation des aides-soignants de la Croix-Rouge Française de Brest. (2 pages) Page 19

R53-2019-10-03-008 - Arrêté CT CARHAIX fixant la composition du Conseil Technique de l'institut de formation des aides-soignants de CARHAIX (2 pages) Page 22

R53-2019-09-30-001 - Arrêté CT DINAN 2019-2020 fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de Dinan. (2 pages) Page 25

R53-2019-10-03-004 - Arrêté CT FOUGERES fixant la composition du Conseil Technique de l'institut de formation des aides-soignants du centre hospitalier de Fougères (2019-2020) (2 pages) Page 28

R53-2019-09-27-002 - Arrêté CT FSEP BRETAGNE 2019-2020 fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants (2 pages) Page 31

R53-2019-09-30-002 - Arrêté CT LANDERNEAU 2019-2020 fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de Landerneau. (2 pages) Page 34

R53-2019-09-27-004 - Arrêté CT LANNION 2019-2020 fixant la composition du Conseil Technique de l'institut de formation des aides-soignants de LANNION. (2 pages) Page 37

R53-2019-10-03-009 - Arrêté CT MORLAIX CH, fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de MORLAIX (2019-2020) (2 pages) Page 40

R53-2019-09-23-003 - Arrêté CT Pont l'Abbé fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de PONT L'ABBÉ (2019-2020) (2 pages) Page 43

R53-2019-10-03-010 - Arrêté CT RENNES IFSO fixant la composition du conseil technique des instituts de formation des aides-soignants de l'IFSO de RENNES (2019-2020). (2 pages) Page 46

R53-2019-09-27-005 - Arrêté CT SAINT MALO 2019-2020 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de SAINT MALO. (2 pages) Page 49

R53-2019-10-01-003 - Arrêté CT VANNES CH fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de l'IFPS de Vannes (2019-2020). (2 pages) Page 52

R53-2019-09-26-002 - Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Aides-soignants du Centre Hospitalier de Guillaume Régnier 2019-2020 (2 pages)	Page 55
R53-2019-09-26-003 - Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Rostrenen 2019-2020 (2 pages)	Page 58
R53-2019-09-26-004 - Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Tréguier 2019-2020 (2 pages)	Page 61
R53-2019-09-24-001 - Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Saint Briec 2019-2020 (2 pages)	Page 64
Cour d'Appel de Rennes /	
R53-2019-09-16-005 - DS septembre 2019 en matière de marchés publics (4 pages)	Page 67
Direction des Services Pénitentiaires /	
R53-2019-10-03-005 - Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes du 03 octobre 2019 à DAI (2 pages)	Page 72
R53-2019-10-03-003 - Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes du 03 octobre 2019 à DSD (2 pages)	Page 75
R53-2019-10-03-006 - Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes du 03 octobre 2019 à Mme TEXIER (1 page)	Page 78
R53-2019-10-03-002 - Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes du 03 octobre 2019 à ses collaborateurs (2 pages)	Page 80
R53-2019-10-03-001 - Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes du 03 octobre 2019, Ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 83
Direction interrégionale de la Mer Nord-Atlantique-Manche Ouest /	
R53-2019-10-03-007 - Arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-027 « COQUILLES SAINT-JACQUES-COTES D'ARMOR-B2 » du 30 septembre 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 86
Direction régionale des Affaires culturelles /	
R53-2019-09-26-006 - 2019 09 25 PUBLICATION RAA commission licences DRAC BRETAGNE (15 pages)	Page 88
Etat-Major Interministériel De Zone /	
R53-2019-09-30-003 - 2019-28_arrêté_conseillers_techniques_zonaux (3 pages)	Page 104
préfecture de région /	
R53-2019-10-02-001 - arrêté portant agrément de l'organisme « Habitat et Humanisme Gestion » pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale conduites en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (2 pages)	Page 108
R53-2019-09-27-001 - Délégation interrégionale du SGGO (délégation ordonnateur liste agents) 2019 09 27 (2 pages)	Page 111
R53-2019-10-01-002 - Suppléance Pascal LELARGE (1 page)	Page 114

Académie de Rennes - Rectorat

R53-2019-10-01-001

arrêté de subdélégation



académie
Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AUX SERVICES DU RECTORAT DE RENNES

Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 38,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et sécurité Ouest, préfète d'Ille et Vilaine (hors classe),
Vu le décret du 1^{er} avril 2019, portant nomination du recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, monsieur Emmanuel Ethis,
Vu l'arrêté du 6 avril 2016 portant nomination de monsieur Michel Canerot, secrétaire général de l'académie de Rennes,
Vu l'arrêté du 4 août 2017 portant nomination de madame Anne Sophie Rault, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,
Vu l'arrêté du 10 septembre 2018 portant nomination de monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2019 / RECTORAT / RBOP / RUO portant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis, responsable de budget opérationnel, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3,5,6,7 des budgets du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2019 / RECTORAT / RUO portant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis, responsable d'unité opérationnelle, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5, 6 et 7 du budget du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2019 / RECTORAT / Service prescripteur portant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis, responsable du service prescripteur, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au titre 3 du budget des services du premier ministre,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2019 / RECTORAT / Service prescripteur portant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis, responsable du service prescripteur, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 3 et 5 du budget du ministère de l'action et des comptes publics,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2019 / RECTORAT / DSG portant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2019 / RECTORAT / Marchés, portant désignation du pouvoir adjudicateur du rectorat de la région académique de Bretagne, rectorat de l'académie de Rennes,

ARRETE

Article 1: Il est donné délégation à effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les titres de perception imputées sur les budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par les arrêtés préfectoraux du 5 avril 2019 susvisés :

RECTORAT/Service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 3 et 5 du budget du ministère de l'action et des comptes publics,

RECTORAT/Service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au titre 3 du budget des services du premier ministre,
RECTORAT/RBOP/RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3,5,6,7 des budgets du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
RECTORAT/RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3,5,6 et 7 du budget du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,

à

Monsieur Michel Canerot, secrétaire général de l'académie de Rennes,
Monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support,
Madame Anne Sophie Rault, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines.

DAF

Madame Catherine Sthorez,
Madame Annaïka Cujard,
Madame Flora Philippe,
Madame Marie-Françoise Bizien,
Madame Fanny Verdon,
Madame Véronique Dessauges,
Monsieur Stéphane Chapelier.

Coordination Paye

Madame Séverine Blin,
Monsieur Jean-Eric Michelet.

DCU

Madame Béatrice Bouchet,
Madame Laure-Anne Daron.

Article 2 : Il est donné délégation à

Monsieur Michel Canerot, secrétaire général de l'académie de Rennes,
Monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support,
Madame Anne Sophie Rault, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,

à effet de signer les actes relevant des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral RECTORAT / DSG du 5 avril 2019 susvisé.

Il est donné délégation à madame Isabelle Amara, chef de la division de la vie des établissements, à monsieur Gérald Moënner, adjoint au chef de la division de la vie des établissements, et à madame Thérèse Régnault, chef de bureau au sein de la division de la vie des établissements, à effet :

- de recevoir :
 - les actes visés à l'article R 421-54, du code de l'éducation, lesquels deviennent exécutoires 15 jours après leur transmission à l'autorité académique ;
 - d'assurer le contrôle de légalité de ces actes ;
- de signer les arrêtés de désaffectation des biens meubles et immeubles des lycées ;

Article 3 : Il est donné délégation aux agents mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté à effet de signer les marchés de l'Etat et l'ensemble des actes désignés à l'article premier de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2019 susvisé portant désignation du pouvoir adjudicateur.

Toutefois sont réservés à la signature de :

Monsieur Michel Canerot, secrétaire général de l'académie de Rennes,
Monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support,
Madame Anne Sophie Rault, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,
Madame Béatrice Bouchet, chef de la division des constructions universitaires,

les marchés soumis à procédure formalisée.

Article 4 : Il est donné délégation à effet de certifier le service fait dans le respect des compétences déléguées dans le cadre de l'article premier ci-dessus à :

Madame Séverine Blin	Madame Catherine Sthorez
Madame Nadège Viard	Madame Annaïka Cujard
Madame Vanessa Le Du	Madame Flora Philippe
Madame Isabelle Archambault de Montfort	Madame Marie-Françoise Bizien
Monsieur Patrick Perrudin	Madame Fanny Verdon
Madame Stéphanie Chapput	Madame Véronique Dessauges
Madame Laure-Anne Daron	Monsieur Stéphane Chapelier

Article 5 : Il est donné délégation à effet de signer l'ensemble des pièces justificatives non dématérialisées accompagnant le transfert mensuel de la paye à :

Coordination paye :

Madame Séverine Blin	Monsieur Jean-Eric Michelet
----------------------	-----------------------------

DPE :

Madame Morgane Charrel-Martin	Madame Annie Marquet
Monsieur Yann Massot	Madame Annette Brasseur
Madame Sylvaine Lefevvre	Madame Yolande Chesnin
Monsieur Olivier Rebours	Madame Anne-France Persehaie
Madame Béatrice Hervo	Madame Carole Martin
Madame Véronique Sourdïn	Madame Thérèse Guiheux
Monsieur Philippe Grigoli	Madame Carine Robert

DPEP :

Madame Marie-Josée Héлары	Madame Patricia Le Baliner
Madame Chrystèle Dréano	Madame Annie Palmas
Madame Anne Guillemot	Madame Justine Cadéro
Madame Laurence Bryone	Madame Sabrina Peigné
Madame Annabelle Proust Granger	
Madame Chantal David	
Madame Nicole Rioual	
Madame Fabienne Lefevvre	Madame Annie Langlais
Madame Fanny Stéphan	Monsieur Eric Touchefeu
Madame Amélie Guillemot	Madame Muriel Le Squin

DIPATE :

Monsieur Joseph Buan
Madame Adeline Visdeloup
Monsieur Vincent Blin
Monsieur Christophe Rivoallan
Madame Isabelle Goupil

Madame Blandine Nizan
Madame Fabienne Bailleul
Madame Anita Claustre
Madame Martine Peignard

DRAT :

Monsieur Jacques Guégan
Madame Marie-Line Vigneron Colin

DEC:

Monsieur Eric Gelineau-Asseyray

Monsieur Loïc Givord

DAFPEN:

Madame Françoise Dutertre

Madame Aude Richomme

Premier Degré (EPP) :

DSDEN 22
Madame Marie Garreau
DSDEN 29
Madame Armelle Le Menach
DSDEN 35
Madame Stéphanie Marchand

Madame Maryvonne Robin
Madame Gwendoline Le Bris
Madame Céline Lainé
Madame Héléne Esnault

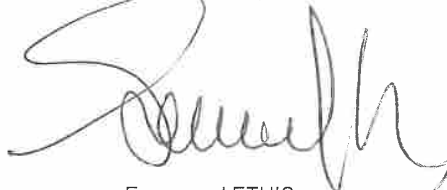
DSDEN 56
Madame Estelle Olivo

Madame Céline Boutec

Article 6 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Article 7 : Le secrétaire général de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, le 1^{er} octobre 2019



Emmanuel ETHIS

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-26-007

A MODIFICATIF COMPO CISAAP ARS 2019

Direction des coopérations territoriales et de la performance
Direction adjointe de l'hospitalisation et de l'autonomie
Pôle autorisations et appels à projets

ARRETE modificatif
fixant la composition de la Commission d'Information et de Sélection
des Appels à Projets médico-sociaux
placée auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le Directeur général par intérim de
l'agence régionale de santé de Bretagne

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment, ses articles L.313-1 à L.313-8 et R.313-1 relatif à la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;

Vu la loi n° 2010-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Bretagne,

Vu l'arrêté ARS 2011-375 du 20 septembre 2011 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS 2012-4851 du 25 septembre 2012 modifiant l'article 1 de l'arrêté du 20 septembre 2011 ;

Vu l'arrêté ARS 2015-10981 du 30 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2018 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté ARS 2018-16163 du 2 mai 2018 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne, est abrogé.

Article 2 : La commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'ARS Bretagne est composée comme suit :

	Titre	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE				
- Représentants de l'ARS				
Directeur général de l'agence régionale de santé	Président	1	Dominique PENHOUËT	Michelle DOLOU
Représentants de l'agence régionale de santé		3	Olivier LE GUEN	Antoine BALLOUHEY
			Un directeur de délégation départementale	Un directeur de délégation départementale
			Emmanuel BEUCHER	Mathilde HENRY
- Représentants des usagers				
Représentant(s) d'associations de retraités et de personnes âgées		1	Roger LE RUN France Alzheimer 22	Daniel ERHEL CDCA 35
Représentant(s) d'associations de personnes handicapées		1	Pierre-Yves DESCHAMPS APF Bretagne	Jean-Yves BECHU UNAFAM35
Représentant(s) d'associations de retraités et de personnes âgées ou un représentant d'associations de personnes handicapées		1	Jack MEUNIER UNAPEI Bretagne	Jean-Claude MALAIZE Association française des sclérosés en plaques
Représentant(s) d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques		1	Christophe GUINCHE ADALEA	Claire CASTELLAN Comité Régional ADMR
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE				
Représentants des unions fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil (différents des membres à voix délibérative)		2	Bernard CALON FEHAP Bretagne Lionel BRUNEAU URIOPSS	François MARIE DIT CALAIS NEXEM Guy CROISSANT UNA Bretagne
MEMBRES NON PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE				
Seront désignés par le DGARS pour chaque appel à projets :				
<ul style="list-style-type: none"> • Deux personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet correspondant. • Au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projets correspondant. • Au plus quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence régionale de santé pour délivrer l'autorisation, en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projets. 				

Article 3 : Il est rappelé que le mandat des membres permanents de la commission mentionnés à l'article 1 est de trois ans, à compter du 2 mai 2018.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en joignant une copie de la décision contestée ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 5 : Le Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 26 SEPT. 2019

Le Directeur Général par intérim
de l'ARS Bretagne

signé

Stéphane MULLIEZ

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-27-003

Arrêté Conseil Technique PAIMPOL 2019-2020 fixant la composition du conseil technique de l'Institut de Formation des Aides-soignants.

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
MERRET Patricia, titulaire,
BARBU SIMONNET Julie, suppléant ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
HERVE Delphine, titulaire,
POCHAT Isabelle, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
SAVE Johanna, titulaire,
THEPOT Marie, titulaire,
CLAUDE Rachel, suppléant,
PICARD Louis, suppléant ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Bruno GEZEQUEL, titulaire,
Marie KASTEL, suppléant.

Article 2 : L'arrêté du 9 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de PAIMPOL est abrogé.

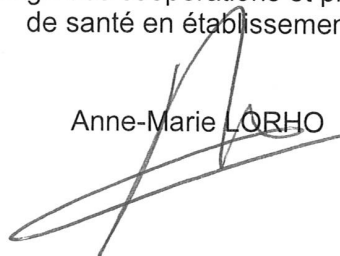
Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO



Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-30-004

Arrêté CT BREST CHRU fixant la composition du conseil
technique de l'institut de formation des aides-soignants du
CHRU de Brest (2019-2020)

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Mme Florence MOAN, titulaire,
Mme Caroline PALUD, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Mme Anne COLIN, titulaire,
Mme Marieccke ANDE SOUPELE suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie LARIBIERE, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
M. Lucas PERROT, titulaire,
Mme Christelle LE BORGNE, titulaire,
M. Thibaut POIRRIER, suppléant,
Mme Mathilde LE GOFF, suppléante.
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Mme Laurence JULLIEN-FLAGEUL.

Article 2 : L'arrêté du 22 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du CHRU de Brest, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-26-001

Arrêté CT BREST CRF 20129-2020 fixant la composition
du Conseil Technique de l'Institut de formation des
aides-soignants de la Croix-Rouge Française de Brest.

Le Directeur général

ARRETE

fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de la Croix-Rouge française de Brest (2019-2020)

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation de signature du 15 mars 2019 de Madame Anne-Marie LORHO, Directrice adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements à l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté en date du 02 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de la Croix-Rouge française de Brest ;

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants de la Croix-Rouge française de Brest relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants de la Croix-Rouge française de Brest est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Madame Romy POTY;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Madame Catherine KERBORIOU, titulaire,
Madame PORIEL Aude, suppléante;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Madame Véronique LE BORGNE, titulaire,
Madame Sophie BEN KHELIL, suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie LARIBIERE, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Madame Virginie GOURIOU, titulaire,
Madame SABOUREAU Chloé, titulaire,
Madame GATINEAU Chloé, suppléante,
Madame Marie Peggy MEKUI ME NDONG, suppléante ;

Article 2 : L'arrêté du 02 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de la Croix-Rouge française de Brest est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 26 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-10-03-008

Arrêté CT CARHAIX fixant la composition du Conseil
Technique de l'institut de formation des aides-soignants de
CARHAIX

— Le Directeur général

ARRETE

**fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation
des Aides-Soignants du CHRU de Brest – Site de CARHAIX (2019-2020)**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation de signature du 15 mars 2019 de Madame Anne-Marie LORHO, Directrice adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements à l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté en date du 19 novembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du CHRU de Brest – Site de Carhaix;

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants Du CHRU de Brest – Site de CARHAIX, relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants du CHRU de Brest – Site de Carhaix est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Mme Valérie MERVIEL,
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
M. Pierrick LE BRAS, titulaire,
Mme Christel LE NORMAND, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Mme Rebecca POISSON, titulaire,
Mme Andréa LOSTANLEN, suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Mme Maryline RAC, titulaire,
M. Léo MONREAL, titulaire,
Mme Louise COSQUER, suppléante,
Mme Elisa BAUT, suppléante ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Mme Laurence JULLIEN-FLAGEUL.

Article 2 : L'arrêté du 19 novembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du CHRU de Brest – Site de Carhaix est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 03 octobre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-30-001

Arrêté CT DINAN 2019-2020 fixant la composition du
conseil technique de l'institut de formation des
aides-soignants de Dinan.

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Madame Marie-Claire DUPONCEL, titulaire,
Madame Dominique BERTAZZO, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Madame Marie-Lise LUX, aide-soignante CH René Pleven – Dinan, titulaire,
Madame Gwendoline CHAILLOU SORIANO, aide-soignante CH René Pleven – Dinan, suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Madame Nathalie LARIBIERE, conseillère pédagogique régionale à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Madame Cécile LACHIVERT, titulaire,
Madame Océane HARNEC, titulaire,
Madame Sophie LEPERE GAUDIN, suppléant ;
Monsieur Adrien CRETE, suppléant,
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Monsieur Pascal DUFOUR, coordonnateur général des soins du GHT Rance Emeraude, titulaire,
Monsieur Stéphane MILLET, directeur des soins, CH René Pleven – DINAN, suppléant.

Article 2 : L'arrêté du 28 septembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de Dinan est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-10-03-004

Arrêté CT FOUGERES fixant la composition du Conseil
Technique de l'institut de formation des aides-soignants du
centre hospitalier de Fougères (2019-2020)

Le Directeur général

ARRETE

fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier de FOUGERES (2019-2020)

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation de signature du 15 mars 2019 de Madame Anne-Marie LORHO, Directrice adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements à l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté en date du 5 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du Centre Hospitalier de Fougères ;

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants du Centre Hospitalier de Fougères relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Fougères est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Madame GAUTIER Claudie;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant ; Monsieur CHAMBON David

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
RIBOURG RAPENNE Lydie, titulaire,
CROUAN Florianne suppléant ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Madame COLIN Isabelle, titulaire,
Madame RAGEOT Karine, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
LEGAUT Christophe, titulaire,
CHEVALIER Elodie, titulaire,
MARCHAND Mélanie, suppléant,
FOUILLET Camille, suppléant ;

Article 2 : L'arrêté du 5 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du Centre Hospitalier de Fougères est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 03 octobre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO



Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-27-002

Arrêté CT FSEP BRETAGNE 2019-2020 fixant la
composition du conseil technique de l'institut de formation
des aides-soignants

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Madame Hélène PHELIPPOT, titulaire,
Madame Catherine EZAN, suppléante ;05
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Madame Patricia TAVARES DEL CAMPO, titulaire,
Madame Marie-Henriette DEPAGNE, suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie LARIBIERE, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Madame Lénaïc MINIER, titulaire,
Madame Justine PERSON, titulaire,
Madame Emmanuelle DARCEL-OGER, suppléante,
Madame Alexandra LE MARREC, suppléante ;

Article 2 : L'arrêté du 5 mars 2019 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de l'Institut de Formation des Aides-Soignants FSEP BRETAGNE de Plérin est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-30-002

Arrêté CT LANDERNEAU 2019-2020 fixant la
composition du conseil technique de l'institut de formation
des aides-soignants de Landerneau.

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Mme Delphine SIBIRIL, titulaire,
Mme Caroline LE RAY, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
M. Olivier LE GALLO, titulaire,
Mme Priscilla DUGUE, suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
M. David GOURVENEC, titulaire,
Mme Mélissa DESPLANCHES, titulaire,
Mme Maria GUISTE, suppléante,
Mme Maïlys WATTEAU, suppléant ;

Article 2 : L'arrêté du 24 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de LANDERNEAU est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO



Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-27-004

Arrêté CT LANNION 2019-2020 fixant la composition du
Conseil Technique de l'institut de formation des
aides-soignants de LANNION.

Le Directeur général

ARRETE

fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de LANNION (2019-2020)

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation de signature du 15 mars 2019 de Madame Anne-Marie LORHO, Directrice adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements à l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté en date du 08 février 2019 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de LANNION

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants de LANNION relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants de LANNION est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Mme CLAUSSE Christiane;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;
- Mr SCHMID Jean, Directeur CH LANNION-TRESTEL, titulaire
- Mr GOARVOT Yvon, Directeur Adjoint CH LANNION-TRESTEL suppléant

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Mme CARDIN Chantal, titulaire,
Mme BOULARD Isabelle, suppléant ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Mr ROGER Yann, titulaire,
Mme FOURNEL DAVIAUD Anne, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie LARIBIERE conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Mr GROTTA Bryan, titulaire,
Mme LE GAC Chloé, titulaire,
Mr RIO François, suppléant,
Mme BOSCHER Marieke, suppléant
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Mme GUILLEMAIN Elisabeth

Article 2 : L'arrêté du 08 février 2019 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de LANNION est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements


Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-10-03-009

Arrêté CT MORLAIX CH, fixant la composition du
conseil technique de l'institut de formation des
aides-soignants de MORLAIX (2019-2020)

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Madame Lise AUBERT, titulaire,
Madame Claudine LE NAOUR, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Madame Virginie LE GOFF, titulaire,
Madame Armelle JAOUEN, suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie LARIBIERE, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Monsieur Sébastien LE BARS, titulaire,
Madame Morgane SAOUT, titulaire,
Madame Mélanie LE BROCHER, suppléante,
Madame Heidi SPERNER, suppléante ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Monsieur Bernard LAURENT.

Article 2 : L'arrêté du 9 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 3 octobre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-23-003

Arrêté CT Pont l'Abbé fixant la composition du conseil
technique de l'institut de formation des aides-soignants de
PONT L'ABBÉ (2019-2020)

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Emilie BAZIN, titulaire,
Brigitte PERRET, suppléant ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
- ROSSARD Marina, titulaire,
DESMARES Nathalie suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
BEAUVOIS Coraly titulaire,
THOMAS Carole, titulaire,
CARVAL Tatiana-Sophie, suppléant,
GLOAGUEN Delphine, suppléant ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
RAMIREZ Dominique, titulaire,
MORVAN Florence, suppléant.

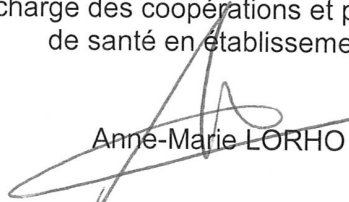
Article 2 : L'arrêté du 2 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de PONT L ABBE est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 23 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements


Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-10-03-010

Arrêté CT RENNES IFSO fixant la composition du conseil technique des instituts de formation des aides-soignants de l'IFSO de RENNES (2019-2020).

Le Directeur général

ARRETE

fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de l'IFSO de Rennes (2019-2020)

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation de signature du 15 mars 2019 de Madame Anne-Marie LORHO, Directrice adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements à l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté en date du 05 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de l'IFSO de Rennes ;

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants de l'IFSO de Rennes relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants de l'IFSO de Rennes est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Mme Véronique RUPIN ;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Mme Maiwenn EUSTACHE, titulaire,
Mme Nadine HALLEGOUET, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
M. Ludovic DUVIVIER, titulaire,
Mme Catherine LE GOC, suppléante ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Mme COSTA RODRIGUES Carolina, titulaire,
M. MOREAU Thomas, titulaire,
Mme EL MESTARI CHELDA Yamina, suppléante,
Mme GRICOURT DEMANEUF Fanny, suppléante ;

Article 2 : L'arrêté du 05 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de l'IFSO de Rennes est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 03 Octobre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-27-005

**Arrêté CT SAINT MALO 2019-2020 fixant la composition
du Conseil Technique de l'Institut de Formation des
Aides-Soignants de SAINT MALO.**

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Madame LE COCQ Gwenaëlle, titulaire,
Madame DELALANDE Anna Maria, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Madame MARY Virginie, titulaire,
Monsieur CORSON Eric, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme LARIBIERE Nathalie, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Madame MOISAN Nolwenn, titulaire,
Madame CREZE Natacha, titulaire,
Madame DROUET Lénaïs, suppléante,
Madame SEVESTRE Pélagie, suppléante ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Monsieur DUFOUR Pascal, titulaire,
Monsieur MILLET Stéphane, suppléant.

Article 2 : L'arrêté du 28 septembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du Centre Hospitalier de Saint-Malo est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements


Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-10-01-003

Arrêté CT VANNES CH fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de l'IFPS de Vannes (2019-2020).

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Madame HERCOUET Virginie, titulaire,
Madame JANVIER Kristell, suppléant ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Madame BELLEC Stéphanie, titulaire,
Madame QUERRANT Isabelle, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie LARIBIERE, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Monsieur GLATH Johann, titulaire,
Madame TROTIN Jocelyne, titulaire,
Madame FLERET Céline, suppléant,
Madame HERVE Mathilde, suppléant ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Monsieur LECAMUS Jean-Philippe, titulaire,
Monsieur PERENNOU Dominique, suppléant.

Article 2 : L'arrêté du 24 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 1^{er} Octobre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-26-002

Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de
l'Institut de Formation de Aides-soignants du Centre
Hospitalier de Guillaume Régnier 2019-2020

Le Directeur général

ARRETE

**fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation
des Aides-Soignants de GUILLAUME REGNIER (2019-2020)**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation de signature du 15 mars 2019 de Madame Anne-Marie LORHO, Directrice adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements à l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté en date du 28 septembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de GUILLAUME REGNIER ;

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants de GUILLAUME REGNIER relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants de GUILLAUME REGNIER est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Michel BRANDILY;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Martine REVERDY, titulaire,
Florence LEMERCIER, suppléant ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Florian HAUTÉ, titulaire,
Justine MEYER, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Marlène BOUCHER, titulaire,
Olivier PENNOU, titulaire,
Paul-Emile BELAUD-ROTUREAU, suppléant,
Lola GUYADER, suppléant ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Geneviève BUSSMAN, titulaire,
Isabelle ADAM, suppléant.

Article 2 : L'arrêté du 28 septembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de GUILLAUME REGNIER est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 26 Septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-26-003

Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de
l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Rostrenen
2019-2020

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
CHAMPALAUNE BLANDINE, titulaire,
KERJEAN ALAN, suppléant ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
LAY STEPHANIE, titulaire,
LE FUR DANNY, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Laribière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
KERVERN BARBARA, titulaire,
GUERVENOU JENNIFER, titulaire,
LE GOFF MARION, suppléant,
DIOT VINCENT, suppléant ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
MARTZ CORINNE, titulaire,
Dr MAZE VINCENT, suppléant
LE GUILLOU DOMINIQUE, suppléant.

Article 2 : L'arrêté du 4 février 2019 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant de Rostrenen est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 26 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-26-004

Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de
l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Tréguier
2019-2020

- Une infirmière, formatrice permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
Sandrine BOUVAT, titulaire,
Julienne LE JOUANARD, suppléante ;
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Mélanie MAUDUIT, titulaire,
Sabrina TURUBAN, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie LARIBIERE, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
Vincent LE DIOURON, titulaire,
Pauline JEZEQUEL, titulaire,
Marie BARASSI, suppléant,
Emeline LE MEHAUTE, suppléant ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Bruno GEZEQUEL, titulaire,
Marie KASTELL, suppléant.

Article 2 : L'arrêté du 24 octobre 2018 relatif au conseil technique de l'Institut d'aide-soignant de Tréguier est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 26 septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-09-24-001

Arrêté fixant la composition du Conseil Technique de
l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre
Hospitalier de Saint Brieuc 2019-2020

Le Directeur général

ARRETE

**fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation
des Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc (2019-2020)**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifiée, relative à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ, en qualité de Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et notamment son article 35 ;

Vu la délégation de signature du 15 mars 2019 de Madame Anne-Marie LORHO, Directrice adjointe en charge des professions de santé et cadres en établissements à l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté en date du 28 septembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant **du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc**;

Vu les propositions du directeur de l'Institut de formation des aides-soignants **du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc** relatif à la composition du conseil technique de l'école d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil technique de l'école d'aides-soignants **du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc** est fixée comme suit :

- Président : Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Le Directeur de l'institut : Françoise HUET;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant ; M. OUDOT Damien

- Un infirmier, formateur permanent de l'Institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
M. COHEN Franck, titulaire,
Mme DENIS Stéphanie, suppléante
- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage désigné pour trois ans par le directeur de l'Institut de formation :
Mme COTILLARD Véronique, titulaire,
Mme LE GAL Martine, suppléant ;
- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe :
Mme Nathalie Larivière, conseillère pédagogique régionale en soins à l'ARS Bretagne ;
- Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
M. LE GALVIC Nicolas, titulaire,
Mme HAMON Amandine, titulaire,
Mme GIROT Marie-Line, suppléant,
Mme SAEZ Floriane, suppléant ;
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :
Madame GUILLEMAIN Elisabeth, titulaire,

Article 2 : L'arrêté du 28 septembre 2018 relatif au conseil technique de l'école d'aide-soignant du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur des coopérations Territoriales et de la Performance de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 24 Septembre 2019

P/Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
La Directrice-Adjointe
en charge des coopérations et professions
de santé en établissements

Anne-Marie LORHO

Cour d'Appel de Rennes

R53-2019-09-16-005

DS septembre 2019 en matière de marchés publics



COUR D'APPEL DE RENNES

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS
ET HABILITATION DE FONCTIONNAIRES A L'EFFET DE SIGNER
LES DEMANDES D'ENGAGEMENTS DE MARCHÉS DANS CHORUS**

Programme 166
Centre financier 0166 - DREN - D 001

Xavier Ronsin, premier président de la cour d'appel de Rennes

et

Jean-François Thony, procureur général près ladite cour

Vu le code des marchés publics ;

Vu l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 12 avril 2016 n°JUSB1607797D portant nomination de Monsieur Xavier Ronsin aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Rennes ;

Vu le décret du 4 décembre 2017 portant nomination NOR: JUSB1731998D portant nomination de M. Jean-François Thony, avocat général à la Cour de cassation aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Rennes ;

Vu les différents mouvements intervenus dans le corps des directeurs des services de greffe judiciaires, greffiers, secrétaires administratifs et adjoints administratifs ;

DÉCIDENT

Article 1^{er} : Délégation conjointe de leur signature est donnée à Ronald BEAU, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rennes, afin de les représenter pour tous les actes et décisions relevant de la qualité du pouvoir adjudicateur, y compris pour le choix de l'attributaire et la signature du marché.

Article 2 : Sont habilités à signer les demandes d'engagements de marché en vue de la saisie des engagements juridiques dans l'application CHORUS :

- Monsieur Ronald BEAU, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire,
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffes judiciaires responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémence CADEAU, directrice des services de greffes judiciaires responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Solène FERTON, directrice des services de greffes judiciaires responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Gaëlle DOUCEN, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable des marchés publics,

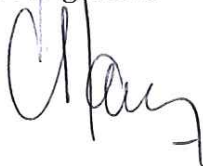
Article 3 : La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 13 mai 2019.

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux chefs de juridiction, directeurs de greffe et greffiers, chefs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Rennes ainsi qu'au directeur régional des finances publiques d'Ille et Vilaine.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et du département de la Loire Atlantique


Fait à Rennes, le 16 septembre 2019

Le procureur général



Jean-François THONY

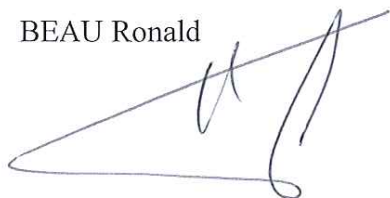
Le premier président



Xavier RONSIN

Suit un spécimen des signatures pour accréditation :

BEAU Ronald

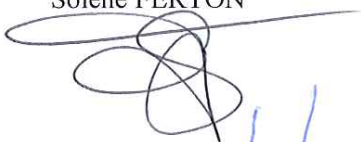
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the right end, with a smaller, more complex scribble above it.

Gaëlle DOUCEN

Christelle LE CLECH

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular scribble with a vertical line through the center, and a horizontal line extending to the left.

Solène FERTON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, horizontal, sweeping stroke that curves upwards at the right end, with a smaller, more complex scribble above it.

Karine LE BRIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the right end, with a smaller, more complex scribble above it.

Clémence CADEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular scribble with a vertical line through the center, and a horizontal line extending to the left.

Direction des Services Pénitentiaires

R53-2019-10-03-005

Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes
du 03 octobre 2019 à DAI



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Bureau des affaires générales

**ARRETE
portant délégation de signature**

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services pénitentiaires de Rennes

Vu le décret n°64-754 du 25 juillet 1964 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 93-232 du 22 février 1993 relatif au service central de la prévention de la corruption institué par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2004 portant abrogation de l'arrêté du 16 février 1998 désignant les établissements pénitentiaires appelés à tenir une comptabilité autonome ;

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 30 septembre 2019 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 3 octobre 2019 portant délégation de signature ;

ARRETE:

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont les noms suivent :

- Monsieur Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Madame Leïla KRAIEM, adjointe au chef du département des affaires immobilières

- Monsieur Paul NOEL, chargé d'opération au département des affaires immobilières
- Madame Maryse POULELAOUEN, chargée d'opération au département des affaires immobilières
- Monsieur Patrick MARTIN, chargé d'unité maintenance au département des affaires immobilières
- Madame Catherine SEHEDIC, chargée d'opération au département des affaires immobilières

Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à l'agent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont le nom suit :

- Monsieur Samuel BESNARD, directeur technique au sein de l'unité de suivi des gestions déléguées

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 3 octobre 2019

La Directrice Interrégionale des Services pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



Direction des Services Pénitentiaires

R53-2019-10-03-003

Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes
du 03 octobre 2019 à DSD



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Bureau des Affaires Générales

**ARRETE
portant délégation de signature**

**Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de
Rennes,**

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 30 septembre 2019 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 3 octobre 2019 portant délégation de signature
Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 27 juillet 2016 portant mutation de Madame Marie-Anne GANAYE, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2016 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2018 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} novembre 2018 en qualité de directeur placé à la DISP de Rennes
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 novembre 2018 portant mutation de Madame Juliette LEPERS, attachée d'administration de l'état, à compter du 1^{er} décembre 2018, en qualité de secrétaire générale de la DISP de Rennes
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 décembre 2016 portant mutation de Madame Anne-Sophie GIRARDOT (CORTINOVIS), attachée d'administration de l'état, à compter du 5 janvier 2017 en qualité de chef de cabinet de la DISP de Rennes
Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 portant mutation de Monsieur Loïc BEN GHAFAR-DUMORTIER, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} janvier 2017 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Marie-Anne GANAYE, directrice des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Affectation des condamnés y compris les avis formulés par le Directeur interrégional des Services Pénitentiaires, conformément aux prescriptions des articles D 76 et D 80 du Code de Procédure Pénale,
- Changement d'affectation des condamnés, conformément aux prescriptions de l'article D 82-2 du Code de Procédure Pénale,
- Transferts dans le ressort de la Direction Interrégionale, conformément aux prescriptions des articles D 301 et D 360 du Code de Procédure Pénale,
- Et toutes autres décisions ou avis relevant du champ d'intervention et compétence du département sécurité et détention.

Article 2 : En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Anne GANAYE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal MOYON, directeur placé, Madame Juliette LEPERS, secrétaire générale, Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, chef de cabinet et Monsieur Loïc BEN GHAFAR, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la DISP de Rennes

Article 3: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 3 octobre 2019

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



Direction des Services Pénitentiaires

R53-2019-10-03-006

Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes
du 03 octobre 2019 à Mme TEXIER



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Bureau des Affaires Générales

ARRETE
portant délégation de signature

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes,

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 30 septembre 2019 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 3 octobre 2019 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 février 2017 portant mutation de Madame Murielle TEXIER (CHARTOIS) en qualité de directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, référente des pratiques professionnelles à la DISP de Rennes à compter du 1^{er} avril 2017

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Muriel TEXIER, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, référente des pratiques professionnelles, chef du service des pratiques professionnelles pénitentiaires, en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Réponses aux recours hiérarchiques des personnes placées sous main de justice dans les matières autres que les sanctions disciplinaires
- Décision de prolongation ou de mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de compétence interrégionale, ou proposition de prolongation ou mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de la compétence de l'administration centrale conformément aux articles R 57-7-62 à R 57-7-78 du Code de Procédure Pénale,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 3 octobre 2019

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



Direction des Services Pénitentiaires

R53-2019-10-03-002

Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes
du 03 octobre 2019 à ses collaborateurs



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Bureau des Affaires Générales

ARRETE

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à l'organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale.

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles R57-8 à R57-9 ;
Vu la loi n°79-587 du 11 juillet 1979 modifiée relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public ;
Vu la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 24 ;
Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
Vu les décrets successifs modifiant le code de procédure pénale dans ses parties réglementaires ;
Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 30 septembre 2019 donnant délégation à Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, à Madame Martine HAMELOT-MARIÉ, adjointe à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes et à Madame Juliette LEPERS, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à l'effet de signer, au nom de la Garde des Sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité,

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Madame Martine HAMELOT-MARIÉ, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires, directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)

Madame Juliette LEPERS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Marie-Anne GANAYE, directrice des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Loïc BEN GHAFAR-DUMORTIER, directeur des services pénitentiaires, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Cathy LE MOINE, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Mélanie ROQUES, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Stéphanie CAMPS, attachée principale d'administration de l'Etat, adjoint au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Jérémy FOURREAU, attaché principal d'administration de l'État, chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Emmanuel PECHEUR, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Leïla KRAIEM, ingénieur travaux publics de l'État, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Lionel BELLEGARDE-RIEU, directeur technique des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée d'administration de l'État, chef de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

Fait à Rennes, le 3 octobre 2019

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



Direction des Services Pénitentiaires

R53-2019-10-03-001

Délégation de signature Mme HANICOT, DISP de Rennes
du 03 octobre 2019, Ordonnancement secondaire



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

Bureau des Affaires Générales

ARRETE

**Portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes;**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille et Vilaine (hors classe) ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2006 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice ;
Vu le protocole portant contrat de service entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Ouest et le service facturier de la direction régionale des finances publiques Bretagne et Ille et Vilaine du 13 mars 2018
Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer
Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (DISP Rennes : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2018/DISP/RBOP/RUO du 19 novembre 2018 pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 et au compte du commerce 912 du budget du ministère de la justice ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2018/DISP/RUO du 19 novembre 2018 pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au titre 5 du budget du ministère de la justice ;

ARRETE

Article 1 : il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses d'investissement des régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :
- Mme Martine HAMELOT-MARIÉ, directrice interrégionale adjointe
- Mme Juliette LEPERS, secrétaire générale

Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les lettres de commandes simples d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que les intérêts moratoires et ordres à payer des dépenses d'investissement des régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, à :

- M. Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Mme Leïla KRAIEM, adjointe au chef du département des affaires immobilières

Article 2 : il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses des traitements et des indemnités des personnels des régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Martine HAMELOT-MARIÉ, directrice interrégionale adjointe
- Mme Juliette LEPERS, secrétaire générale
- Mme Mélanie ROQUES, chef du département des ressources humaines et des relations sociales
- Mme Stéphanie CAMPS, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales.

Article 3 : il est donné subdélégation à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et dépenses, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat relatif au budget prévisionnel du programme 107, titres III et VI, ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », aux agents dont les noms suivent :

- Mme Martine HAMELOT-MARIÉ, directrice interrégionale adjointe
- Mme Juliette LEPERS, secrétaire générale
- M. Jérémy FOURREAU, chef du département du budget et des finances
- M. Emmanuel PECHEUR, adjoint au chef du département du budget et des finances

Article 4 : il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et dans la limite des crédits de personnels qui leur sont alloués, les actes concernant la validation des titres de perception des recettes non fiscales (titre II). aux personnels administratifs du siège de la direction interrégionale désignés (annexe 3)

Article 5 : il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et dans la limite des crédits de fonctionnement et d'intervention qui leur sont alloués, les actes concernant la signature des lettres de commandes, des attestations de service fait et des ordres de mission qui ne sont pas permanents, aux chefs d'établissements pénitentiaires, leurs adjoints, aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation et à leurs adjoints, ainsi qu'aux personnels administratifs désignés (annexe 1), pour les recettes et les dépenses relatives au budget prévisionnel du programme 107 titres III et VI, ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire »

Article 6 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes préparatoires concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses inscrites au budget des unités opérationnelles des programmes 107 et 912 délégué à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, aux agents désignés en qualité de valideurs portail formulaire et en qualité de constateur du service fait portail formulaire (annexe 2).

Article 7 : la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des Finances Publiques de la région Bretagne, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire).

Fait à Rennes, le 3 octobre 2019
La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires
de Rennes

Marie-Line HANICOT



«Annexes consultables auprès du service émetteur»

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-10-03-007

Arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-027
« COQUILLES SAINT-JACQUES-COTES
D'ARMOR-B2 » du 30 septembre 2019 du comité
régional des pêches maritimes et des élevages marins de
Bretagne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

portant approbation de la délibération n° 2019-027 « COQUILLES SAINT-JACQUES-COTES D'ARMOR-B2 » du 30 septembre 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2019-09-12-010 du 12 septembre 2019 portant approbation de la délibération n° 2019-024 « COQUILLES SAINT-JACQUES-CÔTES D'ARMOR-A » du 30 août 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

La délibération n°2019-027 « COQUILLES SAINT-JACQUES-CÔTES D'ARMOR-B2 » du 30 septembre 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les conditions de pêche des coquilles Saint-Jacques dans les Côtes d'Armor est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2018-16639 du 4 octobre 2018 portant approbation de la délibération n°2018-056 « COQUILLES SAINT-JACQUES-CÔTES D'ARMOR-B2 » du 21 septembre 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) des Côtes d'Armor sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 3 octobre 2019

Pour la préfète, et par délégation,

le directeur interrégional adjoint de la mer

Yann BECOUARN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 22 – ULAM 22 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 22 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 22 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction régionale des Affaires culturelles

R53-2019-09-26-006

2019 09 25 PUBLICATION RAA commission licences
DRAC BRETAGNE

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR											
BARON	Cécile	NIMROD LIVE	Association loi 1901	1 Coadigou	22260 SAINT CLET	2-1091832	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BOETTI	Carole	Compagnie 3***	Association loi 1901	2 rue Frédéric Mistral	22300 LANNION	2-1123233	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
COURTAS	Mari	LA BOITE	Association loi 1901	4 Rue des Etoubes	22440 PLOUFRAGAN	2-1047380	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DIVERCHY	Isabelle	A TOUTES BRIDES	Association loi 1901	90 route de Tréguier	22300 LANNION	2-1096150	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DURO	Gael Erwan	MUSIC'AIR PRODUCTION	ENP	KER DOMINIK	22110 GLOMEL	2-1123135	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DURO	Gael Erwan	MUSIC'AIR PRODUCTION	ENP	KER DOMINIK	22110 GLOMEL	3-1123136	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
FOUGEROUSE	Sophie	GREGOIRE & CO	Association loi 1901	Espace de la Madeleine rue Faven	22200 GUINGAMP	2-1123239	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
FOUGEROUSE	Sophie	GREGOIRE & CO	Association loi 1901	Espace de la Madeleine rue Faven	22200 GUINGAMP	3-1123240	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GRAC	Hervé	AGENCE ARTISTIQUE LES MUSES	Association loi 1901	59 rue des Ligneriers	22000 ST BRIEUC	2-1123312	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
INIZAN	July	COMPAGNIE VOLTI SUBITO	Association loi 1901	8, place du Centre	22200 POMMERIT-LE-VICOMTE	2-1096135	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JUHEL	MARIE-CLAUDE	UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES BRETAGNE	Association loi 1901	6 rue du 73eme territorial	22300 LANNION	1-1096126	Licence 1	Exploitant de lieu	LE PIXIE PORCHE DU 73 EME TERRITORIAL 22300 LANNION	26/09/2019	26/09/2022
JUHEL	MARIE-CLAUDE	UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES BRETAGNE	Association loi 1901	6 rue du 73eme territorial	22300 LANNION	2-1096127	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JUHEL	MARIE-CLAUDE	UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES BRETAGNE	Association loi 1901	6 rue du 73eme territorial	22300 LANNION	3-1096128	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KLISING	GERVAIS ALEXANDRE	CIRQUE ALEXANDRO	ENP	Rue de la Fontaine	22120 PLEMET	2-1123205	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KLISING	GERVAIS ALEXANDRE	CIRQUE ALEXANDRO	ENP	Rue de la Fontaine	22120 PLEMET	3-1123206	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LASBLEIZ	Kristen	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	Groupement de CT	Rue Monge CS 10761	22307 LANNION Cedex	1-1123207	Licence 1	Exploitant de lieu	Théâtre de l'Arche Place de la République 22220 TREGUIER	26/09/2019	26/09/2022
LASBLEIZ	Kristen	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	Groupement de CT	Rue Monge CS 10761	22307 LANNION Cedex	1-1123208	Licence 1	Exploitant de lieu	Centre culturel Le Sillon 57 rue Boisgelin 22610 PLEUBIAN	26/09/2019	26/09/2022
LASBLEIZ	Kristen	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	Groupement de CT	Rue Monge CS 10761	22307 LANNION Cedex	3-1123210	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LASBLEIZ	Kristen	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	Groupement de CT	Rue Monge CS 10761	22307 LANNION Cedex	2-1123209	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE GARSMEUR	Alan	M.U.S.	Association loi 1901	2A rue moliere	22200 GUINGAMP	2-1123130	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
M'BAREK	Sébastien	LE CAFE THEATRE DES BALLONS ROUGES	SAS	6 rue Charles Cartel	22400 LAMBALLE	1-1123138	Licence 1	Exploitant de lieu	LE CAFE THEATRE DES BALLONS ROUGES 2 rue Charles Cartel 22400 LAMBALLE	26/09/2019	26/09/2022
M'BAREK	Sébastien	LE CAFE THEATRE DES BALLONS ROUGES	SAS	6 rue Charles Cartel	22400 LAMBALLE	3-1123139	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MACHU	Catherine	LA CHOUETTE	Association loi 1901	24 Chemin Dolozic	22660 TREVOU-TREGUIGNEC	2-1123300	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MOTUEL	Julie	LA STRUCTURE	Association loi 1901	28 bis, rue Clémenceau	22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX	2-1123146	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MOTUEL	Julie	LA STRUCTURE	Association loi 1901	28 bis, rue Clémenceau	22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX	3-1123147	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PERRIN	Pascal	THEATRE EN RANCE	Association loi 1901	Mairie 21 rue du Marchix	22100 DINAN	2-1123211	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PERRIN	Pascal	THEATRE EN RANCE	Association loi 1901	Mairie 21 rue du Marchix	22100 DINAN	3-1123212	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PLAIDEAU	Jacques	Mi Fugue Mi Raison	Association loi 1901	8 rue de la Mer	22370 PLENEUF VAL ANDRE	2-1065591	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PLESSIS	Christine	Association LA COMPAGNIE AMBITUS	Association loi 1901	5 RUE DES CAMELIAS	22400 NOYAL	2-1052240	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PLESSIX	Jean-Marc	DUNES DES SABLES	SARL	22 B Allée des Acacias	22240 FREHEL	2-1123250	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PLESSIX	Jean-Marc	DUNES DES SABLES	SARL	22 B Allée des Acacias	22240 FREHEL	3-1123251	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
RAOUX	Lydie	LE ST-YVES	SARL	4 rue Colvestre	22220 TREGUIER	1-1096163	Licence 1	Exploitant de lieu	Hôtel Bar le Saint-Yves 4 rue Colvestre 22220 TREGUIER	26/09/2019	26/09/2022
RAOUX	Lydie	LE ST-YVES	SARL	4 rue Colvestre	22220 TREGUIER	3-1096158	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
RAOUX	Lydie	LE ST-YVES	SARL	4 rue Colvestre	22220 TREGUIER	2-1096157	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
ROUILLARD	Quentin	SAS VOYAGES ROUILLARD	SAS	41 rue du Vieux Moulin BP 60206	22192 PLERIN cedex	2-1123141	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
ROUILLARD	Quentin	SAS VOYAGES ROUILLARD	SAS	41 rue du Vieux Moulin BP 60206	22192 PLERIN cedex	3-1123142	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
TOULLEC	Céline	ANATOLE	Association loi 1901	15 rue des Merisiers	22950 TREGUEUX	2-1058974	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
TOULLEC	Céline	ANATOLE	Association loi 1901	15 rue des Merisiers	22950 TREGUEUX	3-1058975	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DEPARTEMENT DU FINISTERE											
BIHAN	Nathalie	BAD SEEDS	Association loi 1901	26 rue Massillon	29200 BREST	2-1123262	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BIHAN	Nathalie	BAD SEEDS	Association loi 1901	26 rue Massillon	29200 BREST	3-1123263	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BOCO	Etedjinkpe Romaric	JEUNESSE DYNAMIQUE	Association loi 1901	9 rue Emile Souvestre	29200 BREST	2-1123150	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BOCO	Etedjinkpe Romaric	JEUNESSE DYNAMIQUE	Association loi 1901	9 rue Emile Souvestre	29200 BREST	3-1123151	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BOULESTREAU	Georges	Les Amis de la Musique	Association loi 1901	35 rue Por Aor	29160 CROZON	3-1123217	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CASTANG	Jacky	LE THEATRE BLEU	Association loi 1901	14 rue de Quimperle	29350 MOELAN SUR MER	2-1123220	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CASTANG	Jacky	LE THEATRE BLEU	Association loi 1901	14 rue de Quimperle	29350 MOELAN SUR MER	3-1123221	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
CHAPON	Sylvain	COMAPGNIE K'ELLES	Association loi 1901	14 rue Duguesclin	29300 QUIMPERLE	2-1123229	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CHAPON	Sylvain	COMAPGNIE K'ELLES	Association loi 1901	14 rue Duguesclin	29300 QUIMPERLE	3-1123230	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DAGUENANT	Adeline	JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE DU FINISTERE	Association loi 1901	Domaine de la Grange Lieu-dit Kerivoas	29890 KERLOUAN	3-1123154	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DAGUENANT	Adeline	JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE DU FINISTERE	Association loi 1901	Domaine de la Grange Lieu-dit Kerivoas	29890 KERLOUAN	2-1123155	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DE BRUYN	Antoine	Association Le Run Ar Puns	Association loi 1901	Route de Pleyben	29150 CHATEAULIN	2-1069027	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DE BRUYN	Antoine	Association Le Run Ar Puns	Association loi 1901	Route de Pleyben	29150 CHATEAULIN	3-1069028	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DOTTA	Liliane	COMPAGNIE LASKO	Association loi 1901	C/O Mmme ANTIN SIMONE 25 rue Portzmoguer	29200 BREST	2-1034886	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DREVILLON	Marine	Compagnie IN NINSTAN	Association loi 1901	1 rue de Kersain	29200 BREST	2-1123133	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DREVILLON	Marine	Compagnie IN NINSTAN	Association loi 1901	1 rue de Kersain	29200 BREST	3-1123134	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DROUET	Sylvie	LE THEATRE A MOLETTE	Association loi 1901	8 Streat Prat Meur	29840 LANILDUT	2-1123152	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DROUET	Sylvie	LE THEATRE A MOLETTE	Association loi 1901	8 Streat Prat Meur	29840 LANILDUT	3-1123153	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
EUZEN	Mikaël	MAIRIE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS	Collectivité territoriale	Mairie de Saint-Martin des Champs C.S. 77832	29678 MORLAIX Cedex	1-1071656	Licence 1	Exploitant de lieu	Espace du Roudour rue Park Ar Roudour 29600 ST MARTIN DES CHAMPS	26/09/2019	26/09/2022
EUZEN	Mikaël	MAIRIE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS	Collectivité territoriale	Mairie de Saint-Martin des Champs C.S. 77832	29678 MORLAIX Cedex	3-1071657	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
FIDELIN	André	Commune de Concarneau	Collectivité territoriale	Enclos de Servigny B.P. 238	29182 CONCARNEAU CEDEX	1-1068963	Licence 1	Exploitant de lieu	Centre des Arts et de la Culture 10 boulevard Bougainville 29900 CONCARNEAU	26/09/2019	26/09/2022
FIDELIN	André	Commune de Concarneau	Collectivité territoriale	Enclos de Servigny B.P. 238	29182 CONCARNEAU CEDEX	2-1068964	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
FIDELIN	André	Commune de Concarneau	Collectivité territoriale	Enclos de Servigny B.P. 238	29182 CONCARNEAU CEDEX	3-1068965	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
FIDELIN	André	Commune de Concarneau	Collectivité territoriale	Enclos de Servigny B.P. 238	29182 CONCARNEAU CEDEX	1-1071659	Licence 1	Exploitant de lieu	Le Carré des LARRARS 10 boulevard Bougainville 29900 CONCARNEAU	26/09/2019	26/09/2022
FIDELIN	André	Commune de Concarneau	Collectivité territoriale	Enclos de Servigny B.P. 238	29182 CONCARNEAU CEDEX	1-1071660	Licence 1	Exploitant de lieu	Le Petit Château 10 boulevard Bougainville 29900 CONCARNEAU	26/09/2019	26/09/2022
GOUEDRANCHE	Céline	EPIC CITE MUSICALE	EPIC	9 BD DU GENERAL DE GAULLE	29790 PONT CROIX	2-1123131	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GOUEDRANCHE	Céline	EPIC CITE MUSICALE	EPIC	9 BD DU GENERAL DE GAULLE	29790 PONT CROIX	3-1123132	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GOURVES	Jean-Yves	Association Théâtre du Pays de Morlaix	Association loi 1901	27 Rue de Brest BP 25	29201 MORLAIX Cedex	1-1071564	Licence 1	Exploitant de lieu	THEATRE DE MORLAIX 27 rue de Brest BP 25 29600 MORLAIX	26/09/2019	26/09/2022
GOURVES	Jean-Yves	Association Théâtre du Pays de Morlaix	Association loi 1901	27 Rue de Brest BP 25	29201 MORLAIX Cedex	3-1071566	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GOURVES	Jean-Yves	Association Théâtre du Pays de Morlaix	Association loi 1901	27 Rue de Brest BP 25	29201 MORLAIX Cedex	2-1071565	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
GRUPALLO	Pierre-Emmanuel	LE PARADOXE DU SINGE SAVANT	Association loi 1901	Kersunou	29100 DOUARNENEZ	2-1123235	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GRUPALLO	Pierre-Emmanuel	LE PARADOXE DU SINGE SAVANT	Association loi 1901	Kersunou	29100 DOUARNENEZ	3-1123236	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
HELARDOT	Emilie	Compagnie DUGRANDTOUT	Association loi 1901	67 rue Pasteur	29660 CARANTEC	2-1123232	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JIQUEL	Anne	MAISON POUR TOUS DE KERFEUNTEUN	Association loi 1901	4 rue Teilhard de Chardin	29000 QUIMPER	2-1094528	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JIQUEL	Anne	MAISON POUR TOUS DE KERFEUNTEUN	Association loi 1901	4 rue Teilhard de Chardin	29000 QUIMPER	3-1094531	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JIQUEL	Anne	MAISON POUR TOUS DE KERFEUNTEUN	Association loi 1901	4 rue Teilhard de Chardin	29000 QUIMPER	1-1094530	Licence 1	Exploitant de lieu	MJC de KERFEUNTEUN 4 rue Teilhard de Chardin	26/09/2019	26/09/2022
JOSELIN	Juliette	YOUR MELOCOTON BAND	Association loi 1901	Maison des Associations 26 rue Maréchal Foch	29900 CONCARNEAU	2-1123156	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JOUANNEAU	Mathilde	Association Cie Les Cambrioleurs	Association loi 1901	12 rue de Lyon	29200 BREST	2-1064781	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JUPIN	Maud	LE SONAR	Association loi 1901	6 rue Pen Ar Créac'h	29200 BREST	2-1123218	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JUPIN	Maud	LE SONAR	Association loi 1901	6 rue Pen Ar Créac'h	29200 BREST	3-1123219	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KERJEAN	Eric	POULPE PRODUCTION	Association loi 1901	16 rue Charles de Gaulle	29820 GUILERS	2-1123148	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KERJEAN	Eric	POULPE PRODUCTION	Association loi 1901	16 rue Charles de Gaulle	29820 GUILERS	3-1123149	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
L'HARIDON	Jacques	RUN AR PUNS ASSOCIATION	Association loi 1901	Route de Pleyben	29150 CHATEAULIN	1-1010989	Licence 1	Exploitant de lieu	Cabaret Run Ar Puns Route de Pleyben 29150 CHATEAULIN	26/09/2019	26/09/2022
LAMOUR	Marguerite	Mairie de Ploudalmezeau	Régie à caractère industriel ou commercial	Place André Colin BP 1686	29830 PLOUDALMEZEAU	1-1069015	Licence 1	Exploitant de lieu	Centre Culturel l'Arcadie 13 rue Tanguy du Chatel 29830 PLOUDALMEZEAU	26/09/2019	26/09/2022
LAMOUR	Marguerite	Mairie de Ploudalmezeau	Régie à caractère industriel ou commercial	Place André Colin BP 1686	29830 PLOUDALMEZEAU	3-1069014	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LAMOUR	Marguerite	Mairie de Ploudalmezeau	Régie à caractère industriel ou commercial	Place André Colin BP 1686	29830 PLOUDALMEZEAU	2-1069013	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRAS	Danielle	CIE SUCRE D'ORGUE ESPACE CREATION ARTISTIQUE	Association loi 1901	53 Impasse de l'Odet	29000 QUIMPER	2-1065628	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRAS	Danielle	CIE SUCRE D'ORGUE ESPACE CREATION ARTISTIQUE	Association loi 1901	53 Impasse de l'Odet	29000 QUIMPER	3-1065629	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRAS	LUCIE	LA COMPAGNIE LES COULEURS DU VENT	Association loi 1901	Ty-ar-Faac	29560 ARGOL	2-1123137	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRAS	LUCIE	LA COMPAGNIE LES COULEURS DU VENT	Association loi 1901	Ty-ar-Faac	29560 ARGOL	3-1123140	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRIS	PEGGY	LES PLANCHES	SAS	5, rue Haroun Tazieff	29000 QUIMPER	2-1123294	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRIS	PEGGY	LES PLANCHES	SAS	5, rue Haroun Tazieff	29000 QUIMPER	3-1123295	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
LE BRIS	PEGGY	LES PLANCHES	SAS	5, rue Haroun Tazieff	29000 QUIMPER	1-1123296	Licence 1	Exploitant de lieu	BAR LES PLANCHES 4, boulevard Duplex 29000 QUIMPER	26/09/2019	26/09/2022
LE DOARE	STEPHANE	MAIRIE DE PONT L'ABBE	Collectivité territoriale	Square Europe B.P.23081	29123 PONT L'ABBE cedex	1-1096153	Licence 1	Exploitant de lieu	CENTRE CULTUREL LE TRISKELL Rue du Pont Neuf 29120 PONT L ABBE	26/09/2019	26/09/2022
LE DOARE	STEPHANE	MAIRIE DE PONT L'ABBE	Collectivité territoriale	Square Europe B.P.23081	29123 PONT L'ABBE cedex	3-1096154	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE DUFF	Eliane	L'ART DERAILLE	Association loi 1901	26 rue du Maréchal Foch Place du Général de Gaulle	29900 CONCARNEAU	2-1096164	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE DUFF	Eliane	L'ART DERAILLE	Association loi 1901	26 rue du Maréchal Foch Place du Général de Gaulle	29900 CONCARNEAU	3-1096165	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LELLI	Giulia	LE PHARE ET LA NUIT	Association loi 1901	19 Route de Benodet	29950 CLOHARS FOUESNANT	2-1123124	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LEROY	Véronique	SAS DOMAINE DE KERVEL	SAS	Lieu-dit Kervel	29550 PLONEVEZ-PORZAY	2-1123303	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LEROY	Véronique	SAS DOMAINE DE KERVEL	SAS	Lieu-dit Kervel	29550 PLONEVEZ-PORZAY	1-1123305	Licence 1	Exploitant de lieu	SAS DOMAINE DE KERVEL Lieu-dit Kervel	26/09/2019	26/09/2022
LEROY	Véronique	SAS DOMAINE DE KERVEL	SAS	Lieu-dit Kervel	29550 PLONEVEZ-PORZAY	3-1123304	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MARTEAU-BONDE	Elodie	L'ECHO DU SILENCE	Association loi 1901	14, rue Anatole France	29100 DOUARNENEZ	2-1123241	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MARTEAU-BONDE	Elodie	L'ECHO DU SILENCE	Association loi 1901	14, rue Anatole France	29100 DOUARNENEZ	3-1123242	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MATHIEU	Marc	BREST EVENEMENTS NAUTIQUES	Association loi 1901	213 QUAI ERIC TABARLY	29200 BREST	2-1123245	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MATHIEU	Marc	BREST EVENEMENTS NAUTIQUES	Association loi 1901	213 QUAI ERIC TABARLY	29200 BREST	3-1123246	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MAURAS	Jean-Philippe	LENN PRODUCTION	SARL	20 Chemin de Kernivanan	29000 QUIMPER	2-1068993	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MAURAS	Jean-Philippe	LENN PRODUCTION	SARL	20 Chemin de Kernivanan	29000 QUIMPER	3-1068992	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MAZELIN	Isabelle	MAIRIE DE RELECQ KERHUON	Collectivité territoriale	Place de la Libération Place de la Libération Place de la Libération	29780 LE RELECQ KERHUON	2-1123288	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MAZELIN	Isabelle	MAIRIE DE RELECQ KERHUON	Collectivité territoriale	Place de la Libération Place de la Libération Place de la Libération	29780 LE RELECQ KERHUON	3-1123290	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MAZELIN	Isabelle	MAIRIE DE RELECQ KERHUON	Collectivité territoriale	Place de la Libération Place de la Libération Place de la Libération	29780 LE RELECQ KERHUON	1-1123289	Licence 1	Exploitant de lieu	L'ASTROLABE 72 rue Vincent Jezequel 29480 LE RELECQ KERHUON	26/09/2019	26/09/2022
NEDELEC	MORGANE	CONTENT POUR PEU	Association loi 1901	45 RUE DU MOULIN VERT	29000 QUIMPER	2-1096192	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
NICOLAS	EVELYNE	CLUB DES JEUNES LEO LAGRANGE	Association loi 1901	4 rue du stade	29570 CAMARET SUR MER	2-1096129	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
NICOLAS	EVELYNE	CLUB DES JEUNES LEO LAGRANGE	Association loi 1901	4 rue du stade	29570 CAMARET SUR MER	3-1096130	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PERRON	François	CB RISK	Association loi 1901	53, impasse de l'Odet	29000 QUIMPER	2-1123301	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PERRON	François	CB RISK	Association loi 1901	53, impasse de l'Odet	29000 QUIMPER	3-1123302	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PIERCHON	Guy	DIHUN	Association loi 1901	Maison des Associations B.P. 27	29720 PLONEOUR LANVERN	2-1024294	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PIERCHON	Guy	DIHUN	Association loi 1901	Maison des Associations B.P. 27	29720 PLONEOUR LANVERN	3-1024295	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
POULIQUEN	Cécile	TY COZ	EURL	10 Venelle au Beurre	29600 MORLAIX	2-1123309	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
POULIQUEN	Cécile	TY COZ	EURL	10 Venelle au Beurre	29600 MORLAIX	1-1123311	Licence 1	Exploitant de lieu	SARL TY COZ 10 Venelle au Beurre	26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
VIVANCOS	Valérie	COMPAGNIE ONDAS	Association loi 1901	7, rue Pierre Loti	29200 BREST	2-1123291	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE											
AUBRY	Jean-François	Association ART ET CULTURE MELESSE	Association loi 1901	2 rue de la Poste	35520 MELESSE	2-1090271	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
AUBRY	Jean-François	Association ART ET CULTURE MELESSE	Association loi 1901	2 rue de la Poste	35520 MELESSE	3-1090272	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BALCH	Elise	VILLE DE FOUGERES	Collectivité territoriale	2 rue Porte St Léonard	35301 FOUGERES	3-1123216	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BALCH	Elise	VILLE DE FOUGERES	Collectivité territoriale	2 rue Porte St Léonard	35301 FOUGERES	1-1123234	Licence 1	Exploitant de lieu	CHATEAU DE FOUGERES Place Pierre Simon 35300 FOUGERES	26/09/2019	26/09/2022
BAUCHERIE	Laurence	PATCHROCK	Association loi 1901	30 B Rue Louis GUILLOUX	35000 Rennes	2-1010966	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
CHAUVET	Frédérique	ARMA - ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE	Association loi 1901	7 Quai Chateaubriand	35000 RENNES	2-1053770	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CHAUVET	Frédérique	ARMA - ART LYRIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE	Association loi 1901	7 Quai Chateaubriand	35000 RENNES	3-1063199	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CHAUVIN	Jean-Marie	FAWAKA PRODUCTION	SAS	27, rue Nationale	35380 PLELAN-LE-GRAND	2-1123181	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CHAUVIN	Jean-Marie	FAWAKA PRODUCTION	SAS	27, rue Nationale	35380 PLELAN-LE-GRAND	3-1123182	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CHOUESNE	Frédéric	GARMONBOZIA	Association loi 1901	12 Square Doyen Yves Milon	35200 RENNES	2-1065607	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CHOUESNE	Frédéric	GARMONBOZIA	Association loi 1901	12 Square Doyen Yves Milon	35200 RENNES	3-1065608	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CLEMENT	Joël	Association MUSIQUE AU LARGE	Association loi 1901	11 rue Charles Le Goffic	35400 SAINT MALO	2-1123164	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CLEMENT	Joël	Association MUSIQUE AU LARGE	Association loi 1901	11 rue Charles Le Goffic	35400 SAINT MALO	3-1123165	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CLOUET	Nathalie	Mairie de Bais	Collectivité territoriale	10c rue du Chanvre	35680 BAIS	1-1123258	Licence 1	Exploitant de lieu	SALLE POLYVALENTE UNISSON 1 ZA LECHARDONNERET 35680 BAIS	26/09/2019	26/09/2022
COLLET	Louis	A RESSORT	Association loi 1901	La Lammerais	35750 ST GONLAY	2-1039811	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
COLLET	Louis	A RESSORT	Association loi 1901	La Lammerais	35750 ST GONLAY	3-1039812	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CONTIN	M...	...	Association loi 1901	...	35500 VITRE	2-1055005	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
FOSSÉ	Laurent	LE GRAND SOUFFLET	Association loi	Pôle Sud 1, rue de la Conterie	35176 CHARTRES-DE	2-1123292	Licence 2	Producteur de			

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
HONORE	Pascale	RUE DES ARTS	Association loi 1901	La Métrie	35680 MOULINS	3-1094560	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
HUET	Mélanie	LA GOULOTTE	Association loi 1901	C/O Les Gesticulateurs 5, rue Jacques Prado	35600 REDON	2-1123299	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
INGRAO	Myriam	LES ATELIERS DU VENT	Association loi 1901	59 rue Alexandre Duval	35000 RENNES	1-1123282	Licence 1	Exploitant de lieu	LES ATELIERS DU VENT 59 rue Alexandre Duval 35000 RENNES	26/09/2019	26/09/2022
INGRAO	Myriam	LES ATELIERS DU VENT	Association loi 1901	59 rue Alexandre Duval	35000 RENNES	2-1123283	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
INGRAO	Myriam	LES ATELIERS DU VENT	Association loi 1901	59 rue Alexandre Duval	35000 RENNES	3-1123284	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JEAN	HELENE	MEDICIS	Association loi 1901	4 - 6, place de Watrop	35510 CESSON-SEVIGNE	2-1123176	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
JEAN	HELENE	MEDICIS	Association loi 1901	4 - 6, place de Watrop	35510 CESSON-SEVIGNE	3-1123177	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KNOBLOCH-BARD	Laurent	DESTINATION RENNES	Autre organisme mixte	6, rue d'Echange	35000 rennes	3-1123200	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KNOBLOCH-BARD	Laurent	DESTINATION RENNES	Autre organisme mixte	6, rue d'Echange	35000 rennes	2-1123202	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KNOBLOCH-BARD	Laurent	DESTINATION RENNES	Autre organisme mixte	6, rue d'Echange	35000 rennes	1-1123201	Licence 1	Exploitant de lieu	COUVENT DES JACOBINS 4 rue d'Echange 35000 RENNES	26/09/2019	26/09/2022
KOLB	Martin	SAS MARMOTTE	SAS	76 Chaussée Sillon	35400 SAINT-MALO	2-1123266	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KOLB	Martin	SAS MARMOTTE	SAS	76 Chaussée Sillon	35400 SAINT-MALO	3-1123267	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KOLB	Martin	SAS MARMOTTE	SAS	76 Chaussée Sillon	35400 SAINT-MALO	1-1123268	Licence 1	Exploitant de lieu	HOTEL ESCALE OCEANIA 76 Chaussée Sillon 35400 SAINT-MALO	26/09/2019	26/09/2022
KREMPF	Damien	LE JOLI COLLECTIF	Association loi 1901	10 Place de la Mairie	35630 HEDE-BAZOUGES	1-1123285	Licence 1	Exploitant de lieu	THEATRE DE POCHE 2 rue Saint-Louis 35630 HEDE-BAZOUGES	26/09/2019	26/09/2022
KREMPF	Damien	LE JOLI COLLECTIF	Association loi 1901	10 Place de la Mairie	35630 HEDE-BAZOUGES	3-1123287	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
KREMPF	Damien	LE JOLI COLLECTIF	Association loi 1901	10 Place de la Mairie	35630 HEDE-BAZOUGES	2-1123286	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LAFFAY	Marine	LES BECS VERSEURS	Association loi 1901	32 rue de la Marbaudais -	35700 RENNES	2-1123199	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRIS	Michel	ETONNANTS VOYAGEURS	Association loi 1901	24 avenue des Français Libres	35000 RENNES	2-1026272	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BRIS	Michel	ETONNANTS VOYAGEURS	Association loi 1901	24 avenue des Français Libres	35000 RENNES	3-1026273	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE CLERCQ DE LANNOY	Antoine	Les disques Anonymes	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	2-1123256	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE CLERCQ DE LANNOY	Antoine	Les disques Anonymes	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	3-1123257	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE DENMAT	Marie-Thérèse	THEATRE DU PRE PERCHE-PENICHE SPECTACLE	Association loi 1901	30 quai Saint Cyr	35000 RENNES	3-1014299	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
LE DENMAT	Marie-Thérèse	THEATRE DU PRE PERCHE-PENICHE SPECTACLE	Association loi 1901	30 quai Saint Cyr	35000 RENNES	1-1014300	Licence 1	Exploitant de lieu	Péniche L'Arbre d'Eau 30 quai Saint Cyr 35000 RENNES	26/09/2019	26/09/2022
LE DENMAT	Marie-Thérèse	THEATRE DU PRE PERCHE-PENICHE SPECTACLE	Association loi 1901	30 quai Saint Cyr	35000 RENNES	2-1014298	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE DENMAT	Marie-Thérèse	THEATRE DU PRE PERCHE-PENICHE SPECTACLE	Association loi 1901	30 quai Saint Cyr	35000 RENNES	1-1014301	Licence 1	Exploitant de lieu	Péniche La Dame Blanche 30 quai Saint Cyr 35000 RENNES	26/09/2019	26/09/2022
LE GOFF	Maël	CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES	Association loi 1901	57 Quai de la Prévalaye	35000 RENNES	1-1123185	Licence 1	Exploitant de lieu	CHAPITEAU MAGIC MIRROR la Piverdière 35000 RENNES	26/09/2019	26/09/2022
LE GOFF	Jean-Marie	Gros Malin Productions	SARL	19 rue Alexandre Ribot	35000 RENNES	2-1123254	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE GOFF	Jean-Marie	Gros Malin Productions	SARL	19 rue Alexandre Ribot	35000 RENNES	3-1123255	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE MELEDO	ELODIE	REDON AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	3 RUE CHARLES SILLARD CS 40264	35605 REDON CEDEX	2-1096201	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE MELEDO	ELODIE	REDON AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	3 RUE CHARLES SILLARD CS 40264	35605 REDON CEDEX	3-1096202	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE PALUD	Romain	SONIOU	SAS	Route de la Basse Division	35000 RENNES	2-1123222	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE PALUD	Romain	SONIOU	SAS	Route de la Basse Division	35000 RENNES	3-1123223	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LEBRUN	Adèle	LA KO-COMPAGNIE	Association loi 1901	Chez M. Daniel HUMBERT 3, lieu dit Le Télégraphe	35230 ORGERES	2-1123280	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LEBRUN	Adèle	LA KO-COMPAGNIE	Association loi 1901	Chez M. Daniel HUMBERT 3, lieu dit Le Télégraphe	35230 ORGERES	3-1123281	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LEDUC	Benoît	ASSOCIATION CIE L'ARONDE	Association loi 1901	42 bd de Metz	35700 RENNES	2-1123264	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LEDUC	Benoît	ASSOCIATION CIE L'ARONDE	Association loi 1901	42 bd de Metz	35700 RENNES	3-1123265	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LEGENDRE	Vincent	LEGENDRE XP	SAS	5 rue Louis-Jacques Daguerre	35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	1-1123161	Licence 1	Exploitant de lieu	SALLE GLAZ ARENA CHEMIN DU BOIS DE LA JUSTICE 35510 CESSON-SEVIGNE	26/09/2019	26/09/2022
LEMOINE	Julien	BAROCKS	Association loi 1901	Chez Mme GUYON 43, boulevard Hebert	35400 SAINT-MALO	3-1123166	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LESCHIERA	Maxime	Conservatoire à Rayonnement Régional	Collectivité territoriale	26 rue Hoche	35000 RENNES	1-1069033	Licence 1	Exploitant de lieu	Chapelle du Conservatoire 26 rue Hoche 35000 RENNES	26/09/2019	26/09/2022
LESCHIERA	Maxime	Conservatoire à Rayonnement Régional	Collectivité territoriale	26 rue Hoche	35000 RENNES	2-1069034	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LESCHIERA	Maxime	Conservatoire à Rayonnement Régional	Collectivité territoriale	26 rue Hoche	35000 RENNES	3-1069035	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LOUET	Elodie	LE VENTRE	Association loi 1901	3 La Ribonnais	35660 LA CHAPELLE DE BRAIN	2-1123189	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LOUET	Elodie	LE VENTRE	Association loi 1901	3 La Ribonnais	35660 LA CHAPELLE DE BRAIN	3-1123190	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LOZACH	Claire	ASSO DE LA TETE D'AMPOULE	Association loi 1901	Le Haut Patis	35410 NOUVOITOU	2-1123272	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LOZACH	Claire	ASSO DE LA TETE D'AMPOULE	Association loi 1901	Le Haut Patis	35410 NOUVOITOU	3-1123273	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
MARTINS MARQUES	Christophe	MONTFORT COMMUNAUTE	Groupement de CT	Hôtel Montfort Communauté 4, place du Tribunal	35160 MONTFORT-SUR-MEU	2-1123126	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MARTINS MARQUES	Christophe	MONTFORT COMMUNAUTE	Groupement de CT	Hôtel Montfort Communauté 4, place du Tribunal	35160 MONTFORT-SUR-MEU	3-1123127	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MERCIER	Stéphanie	LA PIE QUI JOUE	Association loi 1901	29, rue Lobineau	35000 RENNES	2-1123315	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MORICE	Jean-François	TAUNUS PRODUCTIONS	Association loi 1901	8 Cité d'Aleth	35000 RENNES	2-1123158	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MORICE	Jean-François	TAUNUS PRODUCTIONS	Association loi 1901	8 Cité d'Aleth	35000 RENNES	3-1123159	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MORILLON COLLIAUX	BRIGITTE	CIE DU PUIITS QUI PARLE	Association loi 1901	44 rue de l'Avenir	35310 CHAVAGNE	2-1096204	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MORILLON COLLIAUX	BRIGITTE	CIE DU PUIITS QUI PARLE	Association loi 1901	44 rue de l'Avenir	35310 CHAVAGNE	3-1096205	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
NABIAS	Pauline	LA CAVE RECORDS	Association loi 1901	60, boulevard de la Guérinais	35000 RENNES	2-1123167	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
NGO HANDT BISSECK	Monique	TRADITIONS DES ARTISTES DU MONDE	Association loi 1901	9 rue des Charmilles	35510 CESSON SEVIGNE	3-1123225	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
NGO HANDT BISSECK	Monique	TRADITIONS DES ARTISTES DU MONDE	Association loi 1901	9 rue des Charmilles	35510 CESSON SEVIGNE	2-1123224	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PASQUER-JEANNE	JULIE	114 CIE	Association loi 1901	2 Voie La Mare Beaulieu	35760 SAINT-GREGOIRE	2-1123168	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PASQUER-JEANNE	JULIE	114 CIE	Association loi 1901	2 Voie La Mare Beaulieu	35760 SAINT-GREGOIRE	3-1123169	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PELTIER	Yvan	Association Amocas	Association loi 1901	85 avenue du Maréchal Leclerc	35310 MORDELLES	3-1123213	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PELTIER	Yvan	Association Amocas	Association loi 1901	85 avenue du Maréchal Leclerc	35310 MORDELLES	1-1123237	Licence 1	Exploitant de lieu	CENTRE CULTUREL L ANTICHAMBRE 85 avenue du Maréchal Leclerc 35310 MORDELLES	26/09/2019	26/09/2022
PELTIER	Yvan	Association Amocas	Association loi 1901	85 avenue du Maréchal Leclerc	35310 MORDELLES	2-1123238	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
PICHARD	Jean Philippe	L'ARMADA	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Sévigné	35000 RENNES	1-1123228	Licence 1	Exploitant de lieu	L'ARMADA, LE GALARN 12 avenue de la Fontaine 35230 SAINT ERBLON	26/09/2019	26/09/2022
RABOUIN	RONAN	HECTORES	Association loi 1901	Maison des Associations COURS DES ALLIES BP 37604	35000 RENNES	2-1096142	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
RABOUIN	RONAN	HECTORES	Association loi 1901	Maison des Associations COURS DES ALLIES BP 37604	35000 RENNES	3-1096141	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
RACCA	Anais	PLAISIR D'OFFRIR, JOIE DE RECEVOIR	Association loi 1901	29 rue Jean Marin	35700 RENNES	2-1123157	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
RASSAK	Margot	Association DESCIBEL	Association loi 1901	2 rue Robert d'arbrissel	35000 RENNES	3-1123145	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
RAYNAUD	Sabine	LA RONDE BLEUE	Association loi 1901	Mairie d'Iffendic Place de l'église	35750 IFFENDIC	2-1094547	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
RENAIS	Clara	LA COMPAGNIE AILE DE CORBEAU	Association loi 1901	Le Domaine	35760 MONTGERMONT	2-1123279	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
ROCHEREAU	Véronique	YAKA DANSER	Association loi 1901	225 L'EMONDIERE	35310 BREAL SOUS MONTFORT	2-1123125	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
ROCHEREAU	Véronique	YAKA DANSER	Association loi 1901	225 L'EMONDIERE	35310 BREAL SOUS MONTFORT	3-1123144	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
ROULET	Muriel	ECOLE PI (EPI)	Association loi 1901	5b, boulevard de la Tour d'Auvergne	35000 RENNES	2-1123187	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
ROULET	Muriel	ECOLE PI (EPI)	Association loi 1901	5b, boulevard de la Tour d'Auvergne	35000 RENNES	3-1123188	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
SMITH	Lucie	MOD ALL	SAS	9, rue de la Serpette	35000 RENNES	1-1123269	Licence 1	Exploitant de lieu	HOTEL DIEU 2 rue de l'Hôtel Dieu 35000 RENNES	26/09/2019	26/09/2022
SMITH	Lucie	MOD ALL	SAS	9, rue de la Serpette	35000 RENNES	2-1123271	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
SMITH	Lucie	MOD ALL	SAS	9, rue de la Serpette	35000 RENNES	3-1123270	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
STEVANT	KARINE	TRADI-WOOGIE	Association loi 1901	Rhunes	35660 RENAC	2-1123276	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
STEVANT	KARINE	TRADI-WOOGIE	Association loi 1901	Rhunes	35660 RENAC	3-1123277	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
TEFFAINE	Yann	ASSOCIATION AL GOLPE	Association loi 1901	9 allée François Mauriac	35000 RENNES	2-1032073	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
TEFFAINE	Yann	AL GOLPE	Association loi 1901	9 allée François Mauriac	35000 RENNES	3-1061826	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
TEILHARD	JACQUES	LADUDE	Association loi 1901	1 RUE HIPPOLYTE LUCAS	35000 RENNES	2-1096187	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
TEILHARD	JACQUES	LADUDE	Association loi 1901	1 RUE HIPPOLYTE LUCAS	35000 RENNES	3-1096188	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
THOMAS	Ludovic	PETIT THEATRUM POPULAREM PORTABLE	Association loi 1901	35 rue du Puits Jacob	35000 RENNES	2-1019045	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
VALEMBOIS	Cécile	AOZA	Association loi 1901	58-60 Bd Mermoz	35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE	2-1123226	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
VALEMBOIS	Cécile	AOZA	Association loi 1901	58-60 Bd Mermoz	35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE	3-1123227	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
DEPARTEMENT DU MORBIHAN											
BEAL	Morgane	ASSOCIATION SON AR LEURENN	Association loi 1901	c/o HOTEL DE VILLE Place Notre Dame	56290 PORT LOUIS	2-1096148	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
BEAL	Morgane	ASSOCIATION SON AR LEURENN	Association loi 1901	c/o HOTEL DE VILLE Place Notre Dame	56290 PORT LOUIS	3-1096149	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
CALAS	Véronique	OGEC LA MENNAIS -ST ARMEL	Association loi 1901	LYCEE LA MENNAIS 2 RUE DU GAL DUBRETON BP 36	56800 PLOERMEL	1-1123121	Licence 1	Exploitant de lieu	AMPHITHEATRE LYCEE LA MENNAIS 56800 PLOERMEL	26/09/2019	26/09/2022
COMMUN	Jérôme	ORPHEE THEATRE	Association loi 1901	12, rue du Sablen	56400 AURAY	2-1096132	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
COMMUN	Jérôme	ORPHEE THEATRE	Association loi 1901	12, rue du Sablen	56400 AURAY	3-1096133	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
COQUAZ	Celine	COQUAZ CELINE	ENP	7 rue de Vaumignot	56350 ST JEAN LA POTERIE	3-1094489	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GAMBILLON	GERALDINE	LES BAS BLEUS	Association loi 1901	Théâtre à la coque 3 rue de la Paix	56700 HENNEBONT	2-1123174	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GAMBILLON	GERALDINE	LES BAS BLEUS	Association loi 1901	Théâtre à la coque 3 rue de la Paix	56700 HENNEBONT	3-1123175	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GROSPERRIN	STEPHANIE	TOUT EST BON DANS LA CHANSON	Association loi 1901	14 rue Maréchal Leclerc	56390 GRAND CHAMP	3-1123171	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
GROSPERRIN	STEPHANIE	TOUT EST BON DANS LA CHANSON	Association loi 1901	14 rue Maréchal Leclerc	56390 GRAND CHAMP	2-1123172	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022


NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité	
GUILHEM	Philippe	ARKAVAL Spectacles	SAS	Coet Crann	56690 LANDEVANT	2-1123170	Licence 2		Producteur de spectacles	26/09/2019	26/09/2022	
GUINARD	Bernard	NOTAMOTS	Association loi 1901	Chez M. Philippe CLENET St Gourlais	56190 MUZILLAC	2-1064688	Licence 2		Producteur de spectacles	26/09/2019	26/09/2022	
GUINARD	Bernard	NOTAMOTS	Association loi 1901	Chez M. Philippe CLENET St Gourlais	56190 MUZILLAC	3-1064689	Licence 3		Diffuseur de spectacles	26/09/2019	26/09/2022	
JOUBEL	Joseph	PLATEAU EN TOUTE LIBERTE	Association loi 1901	3 rue Roger Salengro	56100 LORIENT	3-1091890	Licence 3		Diffuseur de spectacles	26/09/2019	26/09/2022	
LARBI	HACENE	Plage Musicale en Bangor	Association loi 1901	Kerel en Bangor	56360 BANGOR	2-1123197	Licence 2		Producteur de spectacles	26/09/2019	26/09/2022	
LARBI	HACENE	Plage Musicale en Bangor	Association loi 1901	Kerel en Bangor	56360 BANGOR	3-1123198	Licence 3		Diffuseur de spectacles	26/09/2019	26/09/2022	
LE BOULICAUT	Noëlle	SAS CADILAP	SAS	24 boulevard de Port Maria	56260 LARMOR PLAGE	1-1096134	Licence 1		Exploitant de lieu	CASINO LARMOR PLAGE 24 PROMENADE DE PORT MARIA 56260 LARMOR PLAGE	26/09/2019	26/09/2022
LE BOULICAUT	Noëlle	SAS CADILAP	SAS	24 boulevard de Port Maria	56260 LARMOR PLAGE	2-1071577	Licence 2		Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE BOULICAUT	Noëlle	SAS CADILAP	SAS	24 boulevard de Port Maria	56260 LARMOR PLAGE	3-1071576	Licence 3		Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE NAOUR	YVES	KERAVEL VACANCES	Association loi 1901	Boulevard de l'Atlantique BP 1	56410 ERDEVEN	1-1096195	Licence 1		Exploitant de lieu		26/09/2019	26/09/2022
LE NAOUR	YVES	KERAVEL VACANCES	Association loi 1901	Boulevard de l'Atlantique BP 1	56410 ERDEVEN	2-1096196	Licence 2		Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
LE NAOUR	YVES	KERAVEL VACANCES	Association loi 1901	Boulevard de l'Atlantique BP 1	56410 ERDEVEN	3-1096197	Licence 3		Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MONGREVILLE	Eric	AU RIGAD'EAU	SARL	1 Route de Penmern Le Moulin de Pomper	56870 BADEN	1-1123178	Licence 1		Exploitant de lieu	Rigad'eau 1 Route de Penmern Le Moulin de Pomper 56870 BADEN	26/09/2019	26/09/2022
MONGREVILLE	Eric	AU RIGAD'EAU	SARL	1 Route de Penmern Le Moulin de Pomper	56870 BADEN	2-1123313	Licence 2		Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MONGREVILLE	Eric	AU RIGAD'EAU	SARL	1 Route de Penmern Le Moulin de Pomper	56870 BADEN	3-1123314	Licence 3		Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MORVAN-PARIS	ANNE	Conseil Départemental du Morbihan	Collectivité territoriale	2 rue Saint-Tropez CS 82400	56009 VANNES	1-1123191	Licence 1		Exploitant de lieu	Château de Kerguéhennec Domaine de Kerguéhennec 56500 BIGNAN	26/09/2019	26/09/2022
MORVAN-PARIS	ANNE	Conseil Départemental du Morbihan	Collectivité territoriale	2 rue Saint-Tropez CS 82400	56009 VANNES	1-1123193	Licence 1		Exploitant de lieu	Parc du Château Domaine de Kerguéhennec 56500 BIGNAN	26/09/2019	26/09/2022
MORVAN-PARIS	ANNE	Conseil Départemental du Morbihan	Collectivité territoriale	2 rue Saint-Tropez CS 82400	56009 VANNES	3-1123195	Licence 3		Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MORVAN-PARIS	ANNE	Conseil Départemental du Morbihan	Collectivité territoriale	2 rue Saint-Tropez CS 82400	56009 VANNES	1-1123196	Licence 1		Exploitant de lieu	Communs du Château Domaine de Kerguéhennec 56500 BIGNAN	26/09/2019	26/09/2022
MORVAN-PARIS	ANNE	Conseil Départemental du Morbihan	Collectivité territoriale	2 rue Saint-Tropez CS 82400	56009 VANNES	2-1123194	Licence 2		Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
MORVAN-PARIS	ANNE	Conseil Départemental du Morbihan	Collectivité territoriale	2 rue Saint-Tropez CS 82400	56009 VANNES	1-1123192	Licence 1		Exploitant de lieu	Ferme de la Claire Domaine de Kerguéhennec 56500 BIGNAN	26/09/2019	26/09/2022
PIOU	Ariel	LE LABEL CEDANA	Association loi 1901	227 route de Caudan	56850 CAUDAN	2-1034386	Licence 2		Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
QUAGLIO	ALICE	EGZOA	Association loi 1901	27 rue Gambetta Chez Alice Quaglio	56100 Lorient	2-1123173	Licence 2		Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
SCHELAMEUR	François	THEATRE DES ARTS VIVANTS	Association loi 1901	La Cimenterie Lieu-Dit Petit Plaisance	56450 THEIX-NOYALO	2-1123179	Licence 2		Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	début de validité	fin de validité
SCHELAMEUR	François	THEATRE DES ARTS VIVANTS	Association loi 1901	La Cimenterie Lieu-Dit Petit Plaisance	56450 THEIX-NOYALO	3-1123180	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
SUDRON	Christian	Art Scène 56	Association loi 1901	10 rue des Korrigans LD Kertrionnaire	56250 MONTERBLANC	2-1061801	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
THIBAUT	REMY	COMPAGNIE BULLE D'OSIER	Association loi 1901	Mairie de Trefflén Place de la Guiettaz	56250 TREFFLEAN	2-1123274	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
THIBAUT	REMY	COMPAGNIE BULLE D'OSIER	Association loi 1901	Mairie de Trefflén Place de la Guiettaz	56250 TREFFLEAN	3-1123275	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
TUAL	Richard	Association Cie Le Train Chansons	Association loi 1901	3 rue de la Mairie	56220 PEILLAC	2-1039813	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
UZENAT	Simon	Association LES ZOUPETTES	Association loi 1901	Mairie - Place de Verdun	56250 ELVEN	2-1090231	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
VEDRAL	Jean-Charles	YAKA BREIZH PRODUCTION	EURL	13 rue Charles Manac'h	56000 VANNES	2-1096155	Licence 2	Producteur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022
VEDRAL	Jean-Charles	YAKA BREIZH PRODUCTION	EURL	13 rue Charles Manac'h	56000 VANNES	3-1096156	Licence 3	Diffuseur de spectacles		26/09/2019	26/09/2022

Pour la Préfète de la région Bretagne et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles

Rennes, le 26/09/2019


 Pour le Directeur régional
des affaires culturelles


 La Directrice-adjointe
Véronique CHARLOT

Etat-Major Interministériel De Zone

R53-2019-09-30-003

2019-28_arrêté_conseillers_techniques_zonaux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ OUEST

Arrêté n° 19-28 du 30 septembre 2019
portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des
systems d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST

La préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition du chef d'état-major interministériel de zone ;

- Vu le code de la défense notamment les articles L. 1142-2, R. 1311-1 et R. 1311-3 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 1424-52 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 112-2 ;
- Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;
- Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine préventive au sein des services d'incendie et de secours ;
- Vu l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 relatif au centre opérationnel de zone renforcé ;
- Vu l'arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2013 portant approbation des dispositions générales « systèmes d'information et de communication » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Vu l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Considérant les qualifications détenues par les intéressés et l'accord des directeurs départementaux des services d'incendie et de secours concernés ;

Arrête :

Art. 1. – Il est institué auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest des conseillers techniques (CT), des référents ainsi qu'un commandant des systèmes d'information et de communication (COM SIC) de zone. Ils relèvent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

La liste des personnels titulaires et suppléants est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Conformément ou en complément des dispositions prévues par les arrêtés relatifs aux référentiels des spécialités susvisées, le CT ou le référent ou le COM SIC de zone a notamment pour missions :

- d'assurer, dans ses domaines de compétences, les missions de CT ou référent ou COM SIC du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest et du chef de l'état-major interministériel de zone (EMIZ) ;
- d'être l'interlocuteur privilégié de l'EMIZ pour la diffusion d'informations techniques aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- d'animer le réseau des conseillers techniques ou référents ou COM SIC départementaux, en veillant particulièrement à :
 - piloter au moins une réunion annuelle, organisée par l'EMIZ ;
 - impulser et coordonner les actions interdépartementales dans une optique de mutualisation et de rationalisation des moyens ;
 - soutenir l'action des CT ou référents ou COM SIC départementaux par l'apport de conseils techniques ou pédagogiques ;
- de participer, le cas échéant, à l'encadrement de stages, de jurys d'examens, au suivi de la formation des personnels et à la préparation d'entraînements ou d'exercices ;
- de participer, en tant que de besoin, à la cellule « expertise » du centre opérationnel de zone renforcé institué par l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 susvisé.

Art. 3. – Les éventuels coûts induits par l'exercice des missions mentionnées à l'article 2 sont à la charge du SDIS de rattachement des intéressés.

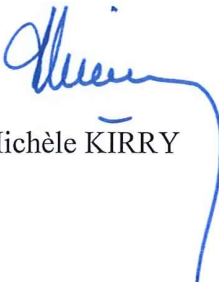
Art. 4. – Le présent arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ainsi qu'aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest. L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, l'école d'application de la sécurité civile ainsi que le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBCe en sont également destinataires.

Art. 5. – L'arrêté n°19-21 du 15 mai 2019 portant nomination de conseillers techniques et de référents de zone Ouest est abrogé.

Art. 6. - Le préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Fait à Rennes, le 30 septembre 2019

La préfète de la région Bretagne
préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest
préfète d'Ille-et-Vilaine



Michèle KIRRY

ANNEXE à l'arrêté n° 19 - 8 du 30 septembre 2019
portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication
de la zone de défense et de sécurité OUEST

LISTE DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE ZONE

SPECIALITE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
CONDUITE	Cne Stéphane BROCHARD	56	Vacant	/
CYNOTECHNIE	Cne Jean-Noël RICHARD	41	AdC Yannick CLOSIER	28
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Cne Pascal PRAT	28	Ltn Sébastien ODIC	35
FEUX DE FORET	Cne Benoît GUERIN	72	Cne Sébastien LACROIX	36
INTERVENTIONS EN MILIEU PERILLEUX	Ltn Jean-Michel COULBAULT	49	Cdt Walter PASCUAL	35
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	Cdt Erwan MAHE	76	Pharmacien-chef Christine ADAMY Lcl Gilles BOULIC Cdt François SARDAINE	35 29 37
COMITE PEDAGOGIQUE EIZ NRBC	Cdt Erwan MAHE Dr Claude Dolard	76 ARS	Cne Sébastien SICOT ARS mission NRBC	49
RISQUES RADIOLOGIQUES	Cdt Jean-Yves FOUQUET	50	Lcl Michel WIETRICH Cdt Jean-François BOURDAIS Cdt Eric FOUSSARD	45 35 37
SAUVETAGE AQUATIQUE	Cne Gilbert GIRE	29	Ltn Olivier DAUSQUE	85
SAUVETAGE DEBLAIEMENT	Lcl Lionel AREN	44	Cdt Richard VALSECCHI	36
SECOURS SUBAQUATIQUE	Ltn Hervé BERTEL	35	Ltn Luc BERNARD Ltn Jérôme RAGOT (comité pédagogique)	29 50
INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET BATEAUX	Cdt Pascal BOIVIN	44	Ltn Dominique MAZE Cne Vincent HELLO	29 76

LISTE DES REFERENTS DE ZONE ET DU COMMANDANT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE ZONE

DOMAINE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
MEDICAL	Médecin chef Jean-louis SALEL	35	Médecin-commandant Philippe BOLUT	44
SECOURISME	Cne Thierry ROLLAND	44	AdC Marcel QUERE	29
COM SIC	Cdt Freddy JAULIN	44	Cne Martin DEROIDE Cne ERWAN CLOAREC Cdt François TERRACHER	56 35 37
PREVENTION - RCCI	Cdt Xavier GUEGUEN	85	Vacant	/
SAUVETAGE HELIPORTE	AdC Fabrice CERISIER	29	Cdt Walter PASCUAL Ltn Stéphane CADINOT	35 76
PREVISION	Vacant	/	Vacant	/
STRATEGIE-PROSPECTIVE-INNOVATION	LCl Yannick DUROCHER	EMIZ OUEST	Vacant	
SSQVS	Mme Marie COLLIOT	35	Vacant	

préfecture de région

R53-2019-10-02-001

arrêté portant agrément de l'organisme « Habitat et Humanisme Gestion » pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale conduites en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ N° : 2019 –

portant agrément de l'organisme « Habitat et Humanisme Gestion » pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale conduites en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.365-4 et le 3° de l'article R.365-1 ;

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU le décret n°2014-1300 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU le dossier de demande transmis par le représentant légal de l'organisme, reçu le 5 juin 2019 ;

VU l'avis du préfet des Côtes d'Armor en date du 18 juillet 2019 ;

VU l'avis du préfet du Finistère en date du 16 septembre 2019 ;

VU l'avis de la préfète d'Ille-et-Vilaine en date du 10 septembre 2019 ;

VU l'avis du préfet du Morbihan en date du 1^{er} août 2019 ;

CONSIDÉRANT la capacité de l'organisme à mener les activités, objets du présent agrément, compte tenu notamment de ses statuts, des compétences et des moyens qu'il met en œuvre ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'organisme à gestion désintéressée Habitat et Humanisme Gestion, 69 Chemin de Vassieux – 69 300 CALUIRE ET CUIRE, est agréé pour exercer les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale visées à l'article R. 365-1-3° a) et b) du code de la construction et de l'habitation (CCH) :

- la location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 ou d'organismes d'HLM en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L. 442-8-1 du CCH ;

- la location de logements à des bailleurs autres que des organismes d’HLM en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L. 321-10, L. 321-10-1 et L. 353-20 du CCH ;
- la location de logements en vue de l’hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l’article L. 851-1 du CSS ;
- la location auprès d’un organisme d’habitations à loyer modéré d’un hôtel destiné à l’hébergement, mentionnée au 8° de l’article L. 421-1, au onzième alinéa de l’article L. 422-2 ou au 6° de l’article L. 422-3 ;
- la location de structures destinées à l’hébergement auprès d’un organisme agréé au titre de l’article L. 365-2 du CCH ;
- la gérance de logements du parc privé ou du parc public selon les modalités prévues à l’article L. 442-9 du CCH.

L’agrément est accordé pour les départements :

- des Côtes d’Armor,
- du Finistère,
- de l’Ille-et-Vilaine,
- du Morbihan.

Article 2

L’organisme adressera chaque année à la Préfète de la région Bretagne (direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement), un compte rendu de l’activité concernée et ses comptes financiers. L’autorité administrative qui a délivré l’agrément peut à tout moment contrôler les conditions d’exercice de l’activité de l’organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l’autorité administrative.

Article 3

L’agrément est accordé pour une période de 5 années. L’organisme devra déposer, au moins 4 mois avant l’échéance, sa demande de renouvellement d’agrément conformément aux articles R. 365-4 et R. 365-6 du CCH.

L’agrément peut être retiré à tout moment par l’autorité administrative compétente si l’organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l’agrément ou s’il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l’organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 4

Conformément aux dispositions des articles L. 211-1 et R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne, d’un recours gracieux auprès de la préfète de région, d’un recours hiérarchique auprès du ministre chargé du logement, d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l’environnement, de l’aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 2/10/19

La préfète de Région Bretagne
SIGNE

préfecture de région

R53-2019-09-27-001

Délégation interrégionale du SGGO (délégation
ordonnateur liste agents) 2019 09 27



DECISION

portant délégation de signature

à la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest

Vu la convention de délégation de gestion entre la direction interrégionale des services pénitentiaires du grand ouest et la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest du 29 novembre 2018,

Vu la convention de délégation de gestion entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du grand ouest et la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest du 29 novembre 2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature d'ordonnateur est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder aux actes d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation en dépenses et de tous ordres de recettes, dans le système d'information financière Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires du grand ouest, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse du grand ouest en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale du secrétariat général du grand ouest.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait, le **27 SEP. 2019**

Le délégué interrégional du secrétariat général du grand ouest

M. Franck OLLIVE

La Préfète de la région Bretagne

Préfète d'Ille-et-Vilaine

Michèle KIRRY

ANNEXE 1: LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE D'ORDONNATEUR

Prénom et nom	Grade	Statut	Fonction	Domaine de la délégation de signature
Brigitte ANDOUARD	Adjointe administrative	Titulaire	Responsable CHORUS	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait, validation des ordres de recettes
Céline CHAMBELLAND	Attachée	Titulaire	Responsable CHORUS	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Mélodie DUPAS	Secrétaire administrative	Titulaire	Adjointe à la responsable de l'unité SFACT	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Elodie GODET	Secrétaire administrative	Titulaire	Responsable de l'unité hors SFACT	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait, validation des ordres de recettes
Julien LE BLANCHE	Attaché	Titulaire	Chargé de mission achat public et contrôle interne financier	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Elodie MARIE DIT DINARD	Adjointe administrative	Titulaire	Responsable CHORUS	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Pauline MILLET	Attachée	Titulaire	Adjointe au responsable du DAECB	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Monique TINEL	Attachée	Titulaire	Responsable de l'unité SFACT	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Jean-Philippe VOGT	Attaché hors classe	Titulaire	Responsable du DAECB	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Kanchan BLANCHET	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Jocelyne BRIELLE	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Ganya BRADANE	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Françoise CARNET	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Claire COLLIN	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Ségolène CREMET	Adjointe administrative	Titulaire	Responsable CHORUS et responsable de la comptabilité auxiliaire des	validation des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Juliette DE CLERCQ	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait, saisie des ordres de recettes
Lucie DELAUNAY	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait, saisie des ordres de recettes
David DUBOIS	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Arnaud GUERIF	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Pierrick JOBARD	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait, saisie des ordres de recettes
Sonia LAENE	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Hélène LE GALL	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Pascale LEME	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait
Angélique LORANT	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait, saisie des ordres de recettes
Magalie RATIVEL	Adjointe administrative	Titulaire	Gestionnaire CHORUS	saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement, certification du service fait

préfecture de région

R53-2019-10-01-002

Suppléance Pascal LELARGE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction du Cabinet

ARRÊTÉ

**confiant à Monsieur Pascal LELARGE, préfet du Finistère,
la suppléance de la préfète de la région Bretagne
samedi 5 octobre de 8h00 à 13h30**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pascal LELARGE, préfet du Finistère ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 8 février 2019 portant nomination de Monsieur Philippe MAZENC en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne à compter du 25 février 2019 ;

Considérant l'absence de Madame Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne et de Monsieur Philippe MAZENC, secrétaire général pour les affaires régionales, samedi 5 octobre 2019 de 8h00 à 13h30.

ARRÊTÉ

Article 1 : La suppléance de la préfète de la région Bretagne est assurée par Monsieur Pascal LELARGE, préfet du Finistère, samedi 5 octobre 2019 de 8h00 à 13h30.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de la région Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le **01 OCT. 2019**

La Préfète de la région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine


Michèle KIRRY